

Commune de

ESPECHEDE



Carte Communale

Rapport de présentation

P.A. - PRÉFECTURE - A.R.

5 AOUT 2011

SERVICE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 Aout 2011
Approuvé par arrêté préfectoral N°.....en date du.....



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rues Renoir et Courteault -B.P.609-64006 PAU CEDEX
Téléphone 05.59.90.18.28 -----Télécopie 05.59.84.59.47

P.A. - PRÉFECTURE - A.R.

28 NOV. 2011

SERVICE

Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | PREAMBULE | 3 |
| 1.1 | DEFINITION DE LA CARTE COMMUNALE | 3 |
| 1.1.1 | <i>Le rapport de présentation</i> | 3 |
| 1.1.2 | <i>Le ou les document(s) graphique(s)</i> | 3 |
| 1.2 | HISTORIQUE DU DOCUMENT D'URBANISME | 3 |
| 1.3 | CONTEXTE COMMUNAL | 4 |
| 1.3.1 | <i>Situation</i> | 4 |
| 1.3.2 | <i>La participation à de nombreuses structures intercommunales</i> | 4 |
| 2 | L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT | 5 |
| 2.1 | LE MILIEU PHYSIQUE | 5 |
| 2.1.1 | <i>Analyse topographique</i> | 5 |
| 2.1.2 | <i>Hydrologie</i> | 6 |
| 2.1.3 | <i>Sites sensibles, protection de l'environnement</i> | 7 |
| 2.2 | L'OCCUPATION DU SOL ET PAYSAGES | 7 |
| 2.2.1 | <i>Les vallées du Gabas et de la Souye</i> | 8 |
| 2.2.2 | <i>Le plateau agricole</i> | 9 |
| 2.2.3 | <i>Le village et ses environs</i> | 10 |
| 2.2.4 | <i>Préservation du patrimoine archéologique</i> | 11 |
| 3 | LE CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE | 12 |
| 3.1 | DEMOGRAPHIE | 12 |
| 3.1.1 | <i>Une population stable depuis 50 ans</i> | 12 |
| 3.1.2 | <i>Une population qui connaît un fort rajeunissement</i> | 13 |
| 3.2 | LOGEMENT | 13 |
| 3.2.1 | <i>Le parc immobilier en continuelle augmentation</i> | 13 |
| 3.2.2 | <i>Statut et structure du parc immobilier des résidents</i> | 14 |
| 3.2.3 | <i>Une demande modérée mais toujours soutenue</i> | 14 |
| 3.3 | LE CONTEXTE ECONOMIQUE | 15 |
| 3.3.1 | <i>L'agriculture</i> | 15 |
| 3.3.2 | <i>Industrie et services</i> | 17 |
| 3.3.3 | <i>Population et activités : Espéchede une commune résidentielle et agricole</i> | 17 |
| 4 | ORGANISATION ET EQUIPEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL | 18 |
| 4.1 | LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE | 18 |
| 4.2 | LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE | 18 |
| 4.2.1 | <i>Le réseau viaire</i> | 18 |
| 4.2.2 | <i>Réseau d'adduction en eau potable</i> | 19 |
| 4.2.3 | <i>Le système d'assainissement</i> | 19 |
| 4.2.4 | <i>Autres réseaux</i> | 19 |
| 5 | LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES | 24 |
| 6 | LE PARTI D'AMENAGEMENT COMMUNAL | 26 |
| 6.1 | ENJEUX ET OBJECTIFS | 26 |
| 6.2 | LES GRANDES ORIENTATIONS | 27 |
| 6.3 | DETAIL SELON LES DIFFERENTS SECTEURS | 28 |
| 6.3.1 | <i>Les secteurs où les constructions sont autorisées</i> | 28 |
| 6.3.2 | <i>Les secteurs non constructibles sauf exceptions</i> | 31 |
| 7 | INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT | 32 |
| 7.1 | QUALITE DU « CADRE DE VIE » | 32 |
| 7.1.1 | <i>Incidences sur la salubrité</i> | 32 |
| 7.1.2 | <i>Incidences sur le paysage</i> | 32 |
| 7.1.3 | <i>Incidences sur les sols</i> | 32 |
| 7.2 | GESTION ECONOMIQUE DES SOLS | 33 |
| 7.3 | DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PRESERVES ET CLAIREMENT IDENTIFIES | 33 |
| 7.4 | PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET CONTRAINTES | 33 |

1 PREAMBULE

1.1 Définition de la carte communale

La carte communale¹ constitue l'expression d'un projet de développement du territoire communal matérialisé par un rapport de présentation et un ou plusieurs document(s) graphique(s).

1.1.1 Le rapport de présentation

Ce document a pour but de présenter la commune, les enjeux de son territoire et les choix politiques conduisant au zonage. Il doit comprendre :

- L'analyse de l'état initial de l'environnement et l'exposé des prévisions de développement, notamment en matière économique,
- L'explication des choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L. 121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées. En cas de révision, le rapport permet de justifier, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations,
- L'évaluation des incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et l'exposition de la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

1.1.2 Le ou les document(s) graphique(s)

Ils définissent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où elles ne le sont pas, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. **Seul(s) le ou les document(s) graphique(s) est (sont) opposable(s) aux tiers.**

1.2 Historique du document d'urbanisme

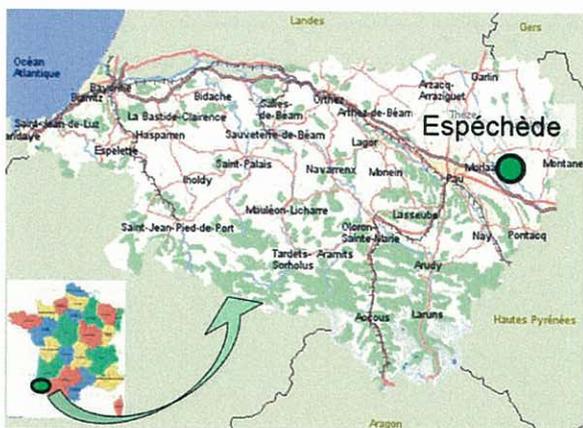
En l'absence de carte communale, Espéchede ne peut maîtriser son urbanisation. Aussi, le 2 juillet 2009 le Conseil municipal a décidé d'élaborer sa carte communale. En effet, le rythme de la construction a été plus rapide sur les 10 dernières années et la municipalité souhaite anticiper les demandes futures pour mieux gérer son aménagement urbain. Le parti d'aménagement est :

- De poursuivre le rythme de la construction des 10 dernières années pour les 10 prochaines,
- Maîtriser l'urbanisation en des lieux bien identifiés
- Partager le territoire selon les usages (résidences, agriculture...)

¹ Articles L 121-1 et suivants, L 124-1 et suivants, R 124-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

1.3 Contexte communal

1.3.1 Situation



Espéchede est située à l'Ouest du plateau de Ger, en zone périurbaine Est de l'agglomération paloise. Le village n'est pas sur un axe de passage. La départementale qui traverse la commune ne sert qu'à sa desserte. Espéchede est entourée de communes de la même typologie.

Le territoire recouvre un secteur du plateau de Ger entre deux ruisseaux. Le village d'Espéchede est :

- à 10 minutes de Morlaàs (commerces et services),
- à 20-30 minutes de Pau et du reste de son agglomération (principal pôle d'emploi).

S'étendant sur 932 hectares, Espéchede présente le caractère rural du plateau de Ger. Le bourg est limité et localisé entre deux cours d'eau. La commune se caractérise par des limites marquées au Nord-est (ruisseau du Gabas) et au Sud-Ouest (ruisseau du Biarri).

| Données de cadrage | | |
|--------------------------------|--------|--|
| Population | (2006) | 152 habitants |
| Surface de la commune | | 932 hectares |
| Cours d'eau principaux | | Le Gabas, la Souye, le Biarri |
| Altitude du point culminant | | 356 m |
| Altitude du point le plus bas | | 313 m |
| Liste des communes limitrophes | | Andoins, Arrien, Gabaston, Limendous, Lourenties, Ouillon, Sedzère |

La croissance démographique est revenue depuis le début des années 2000. Mais le territoire demeure essentiellement rural, agricole. La pression urbaine reste relativement soutenue. La commune se doit de pouvoir accueillir de nouveaux ménages, tout en gardant son caractère agricole.

1.3.2 La participation à de nombreuses structures intercommunales

Administrativement, la commune d'Espéchede fait partie du département des Pyrénées-Atlantiques, arrondissement de Pau, canton de Morlaàs. Par ailleurs, la commune adhère à plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.

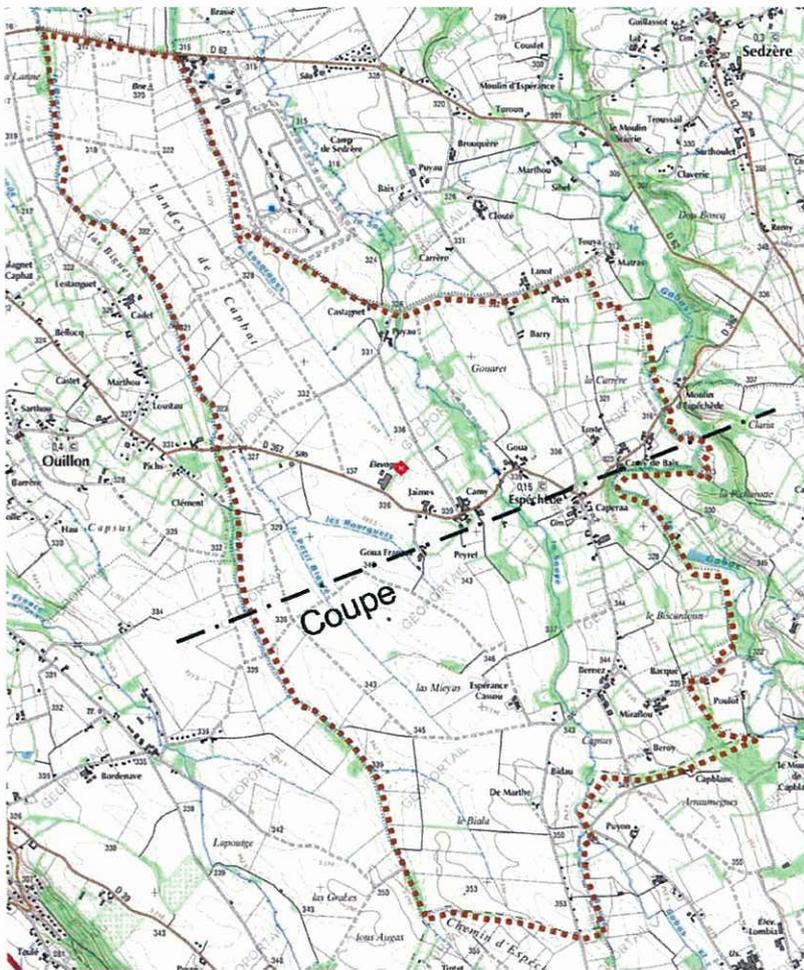
| DENOMINATION | COMPETENCES |
|--|--|
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUY-GABAS-SOUYE ET LEES | Activités scolaires ou périscolaires, Activités sociales, Adhésion à un pays, Aménagement berges rivières et plans d'eau, Aménagement de l'espace, Assainissement individuel, Chemins de randonnée, Collecte des ordures ménagères, Création - gestion structures pour la petite enfance, Création et gestion de zones d'activités, Développement économique, Environnement, Etudes diverses, Logement et cadre de vie, Lutte contre les inondations ou défense contre les eaux, PLU – SCOT, Politique d'aide à la jeunesse, Promotion touristique – élaboration produits, T I C, Tourisme, Traitement des ordures ménagères |
| SYNDICAT AEP VALLE DE L'OUSSE | Eau |
| SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EDIFICATION DU CENTRE DE SECOURS DE SOUMOULOU | Secours et lutte contre l'incendie |
| SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION | Distribution d'énergie |

Source : Base communale / préfecture Pyrénées Atlantique (2009)

2 L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Le milieu physique

2.1.1 Analyse topographique

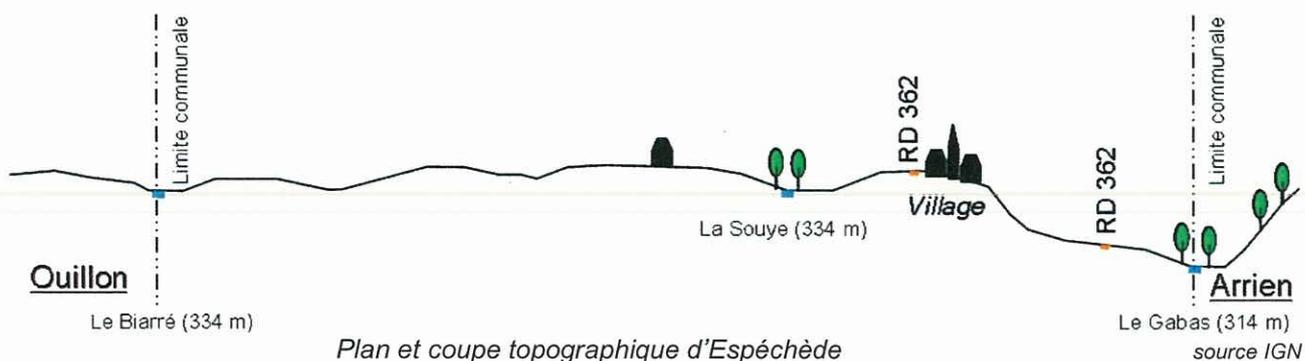


Espéchede s'inscrit dans le cadre de la formation du plateau dit de Ger. La commune est localisée dans la partie Ouest de ce plateau. Elle s'inscrit entre deux cours d'eau sur ses frontières Ouest et Est. Au Nord et au Sud, rien ne distingue les limites d'Espéchede.

Du fait de sa situation, la commune est très plate, le seul relief est celui des talwegs des cours d'eau, principalement celui du Gabas (terrasse alluviale). Les altitudes varient de 313 à 356 m, le plateau culmine entre 340 et 350 mètres.

Le réseau hydrographique est principalement représenté par la Souye et le Gabas. En limite Ouest se trouve le Biarré dans lequel se jette d'autres cours d'eau au débit non pérenne. L'orientation générale est Sud-est/Nord-ouest.

L'espace communal est largement tourné vers l'agriculture. Les bois n'occupent que 2 à 3 % du territoire communal (environ 20/25 hectares sous forme de petits bois et bosquets, essentiellement le long des cours d'eau), les prairies mais surtout le maïs en recouvrent 90 %.



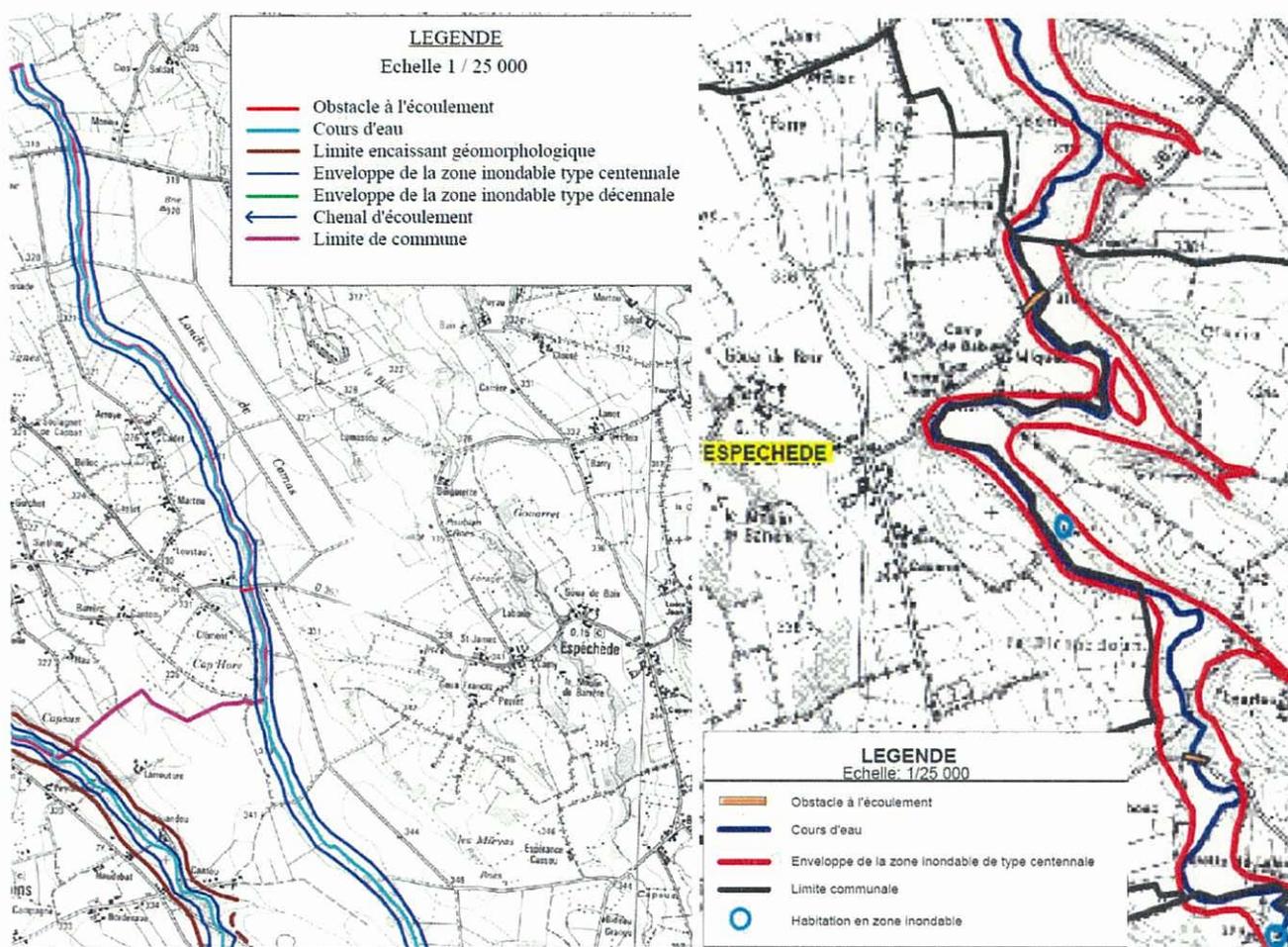
Plan et coupe topographique d'Espéchede

2.1.2 Hydrologie

2.1.2.1 Les ruisseaux du Gabas, de la Souye et du Biarré

La commune d'Espéchede est bordée par deux ruisseaux (le Biarré à l'Ouest et le Gabas à l'Est) et traversée par un troisième (la Souye). Ces cours d'eau prennent leur source sur le plateau de Ger à quelques kilomètres seulement d'Espéchede. Aussi leur bassin versant est-il encore réduit à hauteur de la commune. La pente moyenne est de 0,3% sur leur parcours communal. Seul le Gabas est largement enfoncé dans son lit. Espéchede est donc sur une partie du plateau où les cours d'eau sont encore plutôt affleurants. Ces ruisseaux ont une largeur d'environ 4 à 6 mètres. La végétation arborée ou arbustive est très présente le long des berges des ruisseaux du Gabas et de la Souye, pratiquement pas le long du Biarré. L'aulne ainsi que le frêne sont les deux principales essences arborescentes présentes le long des berges, le chêne est également représenté.

2.1.2.2 Gestion des risques d'inondations



Zones inondables du Biarré et du Gabas

Source : Atlas départemental des zones inondables

Il n'existe aucun Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour les différents cours d'eau qui traversent la commune. Toutefois, le Biarré et le Gabas sont soumis à ce risque. Le seul document l'ayant identifié est l'atlas des zones inondables du département des Pyrénées-Atlantiques. Par contre, la Souye n'a pas été étudiée. Ce dernier ayant le même gabarit, les mêmes régime pluvial et bassin versant, il est probable que le risque soit de même intensité que sur les deux autres cours d'eau.

2.1.2.3 Gestion de la ressource

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau. Celle-ci passe par la préservation des écosystèmes, la protection contre les pollutions et la restauration de la qualité tout autant que par le développement de la ressource, sa valorisation économique et sa répartition entre les usages.

Il n'y a pas de source d'alimentation en eau potable sur la commune. Le réseau d'Espéchède est rattaché aux réservoirs de la commune d'Espoey, les sources étant sur Bordes.

2.1.3 Sites sensibles, protection de l'environnement

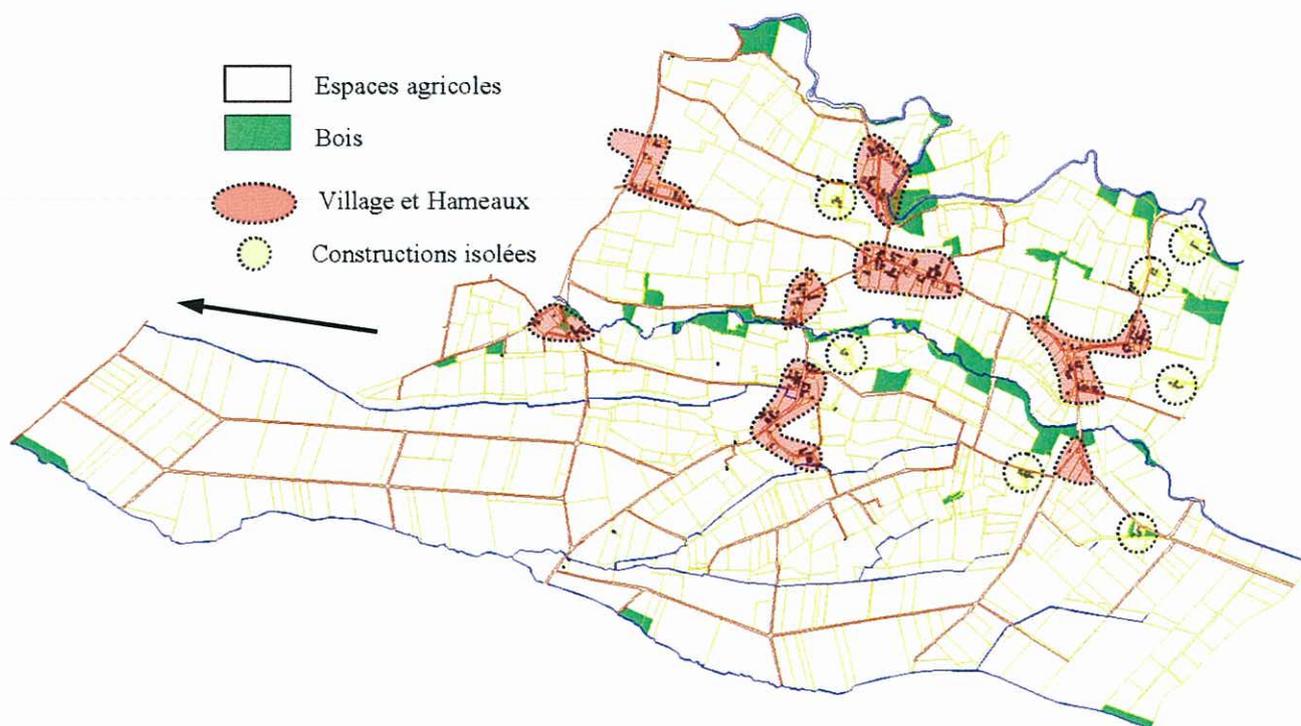
La commune d'Espéchède n'est concernée par aucun périmètre de protection de l'environnement ou sites sensibles.

2.2 L'occupation du sol et paysages

Le territoire d'Espéchède peut être divisé en 3 entités géographiques qui ont chacune une fonction dominante:

- Les vallées du Gabas et de la Souye, espace majoritairement agricole, mais avec la présence de l'eau, de prairies naturelles et de bois,
- Le village d'Espéchède et les quartiers bâtis, un territoire qui évolue au fil de l'urbanisation,
- Les espaces agricoles, qui occupent une large majorité du territoire communal. Les cultures dominent (maïs), les bois sont rares.

Sur ces espaces, quatre occupations principales du territoire ressortent : l'eau, le boisement, l'agriculture et l'urbanisation. Ces 4 occupations du sol sont plus ou moins présentes sur les 3 unités paysagères définies. L'usage agricole occupe l'essentiel du territoire, l'urbanisation est limitée au bourg et quelques points ponctuels, les bois et l'eau sont surtout présents dans le lit des ruisseaux.



Carte de l'occupation des sols

2.2.1 Les vallées du Gabas et de la Souye

Cette unité paysagère recouvre environ 1/8 de la commune et correspond au lit majeur des ruisseaux. Elle se compose principalement de prairies, puis de cultures et bois, enfin de surfaces en eau.

2.2.1.1 Caractéristiques du paysage géographique

Cet espace se distingue du plateau par la présence bien plus importante de prairies, bois ou habitations. La présence d'une végétation arborée limite les perspectives. La pente vers les cours d'eau renforce la sensation d'intimité de cet espace. Une partie de cette unité paysagère est cultivée et ne se distingue pas du reste de l'espace agricole. La végétation du bord du Gabas et de la Souye est appelée ripisylve. Au cœur de cette végétation il y a peu de perspective vers l'extérieur.

2.2.1.2 Desserte routière

Plusieurs routes sont dans le sens des cours d'eau, soit à proximité, soit en limite avec le plateau. Elles permettent d'accéder aux habitations de cet espace ou aux cultures.



La vallée du Gabas aux pentes douces et largement cultivée

2.2.1.3 Activité, habitat

Ce territoire est ponctuellement bâti et habité, généralement aux jonctions entre une route traversante et le cours d'eau.

2.2.1.4 Vocation

La vocation des abords des cours d'eau est de rester un espace naturel ou agricole. Pour les parties bâties liées au village ou à un hameau, l'objectif est de limiter l'éventuelle constructibilité aux espaces non inondables.



Le Gabas et la Souye à hauteur de la départementale 362

2.2.2 Le plateau agricole

Cette unité paysagère recouvre environ les 4/5 de la commune, elle correspond à tout l'espace non urbanisé et hors vallée. Elle se compose principalement de cultures en champs ouverts.

2.2.2.1 Caractéristiques du paysage géographique

Comme la très large majorité de la commune est sur un plateau alluvionnaire, un développement agricole important tourné principalement vers la culture du maïs et l'élevage bovin s'est constitué. Un maillage de grandes pièces de maïs domine. Le paysage se distingue également par la faible présence de haies entre les parcelles. Le remembrement de 1999 a permis de créer ce paysage. Sur la moitié Est de la commune, le système agraire est principalement basé sur la ferme isolée en bordure d'une voie souvent secondaire et entourée de ses terres, mais certaines sont encore au niveau du village. Les bois forment de rares bosquets. Sur la moitié Ouest, il n'y a plus que des champs.



Champs de maïs sur de très grandes parcelles de terre

Cette unité paysagère, du fait de sa platitude est largement perceptible. Seule la taille des maïs l'été cache les perspectives. Sa vue globale n'est pas possible du fait de rares talus ou haies. De cet espace il y a une vue continue sur les Pyrénées.



Espace de champs ouvert, à l'horizon les Pyrénées

2.2.2.2 Desserte routière

La desserte se fait par la départementale qui traverse la commune, puis par des voies communales ou des chemins ruraux. En dehors de la départementale et au-delà des dernières maisons, les voies goudronnées deviennent empierrées.

2.2.2.3 Activités, habitat

Le bâti est présent sous forme de corps de fermes isolées pour certaines d'entre eux et entourées aujourd'hui de bâtiments agricoles modernes ou de villas qui ont pu bénéficier des opportunités foncières. Sur la moitié Ouest de la commune domine un point de stockage agricole.

2.2.2.4 Vocation

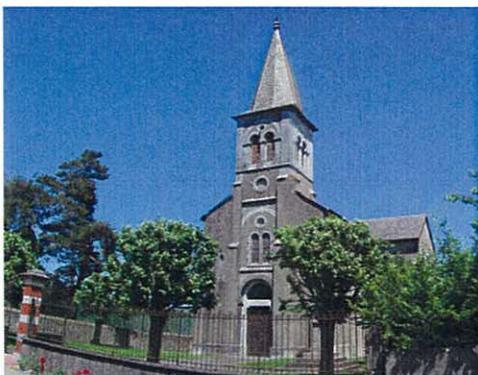
La vocation première du plateau, en dehors du village reste l'activité agricole, que ce soit pour la culture ou pour l'élevage. La question de l'usage se pose pour les espaces, parfois assez grands qui sont aujourd'hui enclavés entre les différentes parties du bourg. De même, se pose le devenir d'un quartier historiquement très bâti au Sud-est du village et sur lequel de l'habitat s'est aggloméré. Le hameau à l'Ouest de la Souye, où l'activité agricole (dont les élevages) est très présente depuis toujours, limite son développement urbain.

2.2.3 Le village et ses environs

Cette unité paysagère recouvre le village et les terrains agricoles sur lesquelles l'urbanisation s'est développée. Elle se compose principalement du bâti et de dents creuses. Cet espace recouvre environ 10% de la commune.

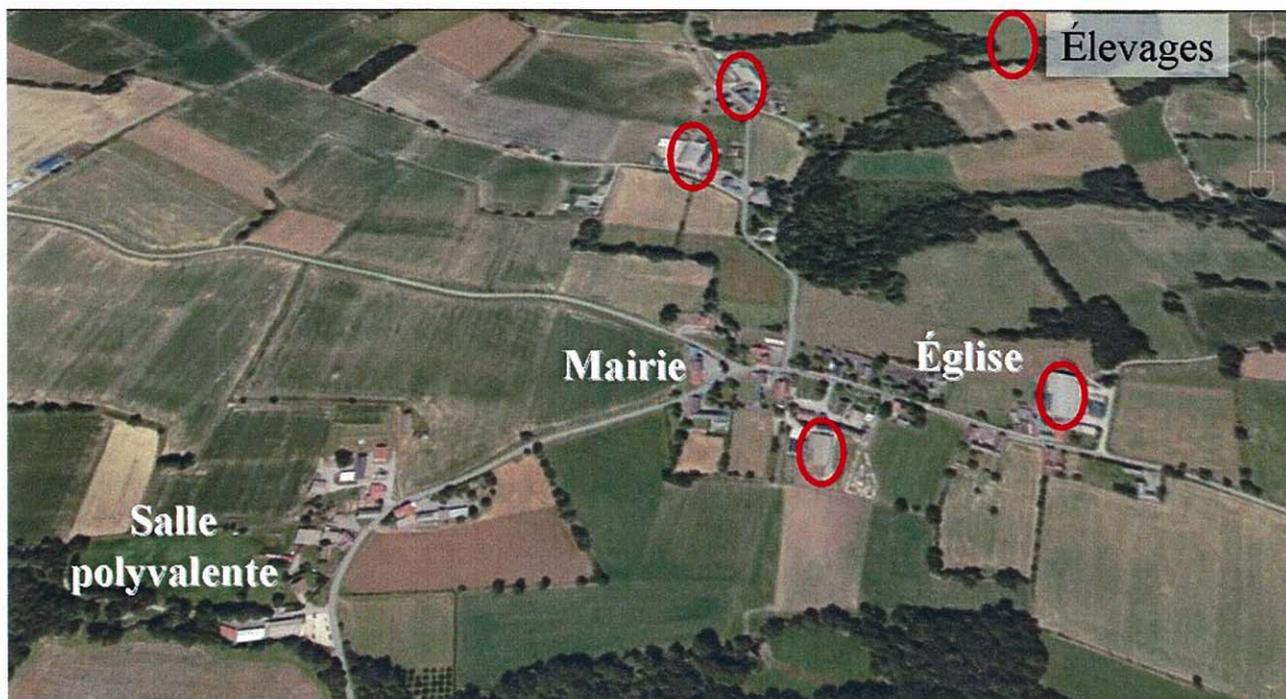
2.2.3.1 Caractéristiques du paysage géographique

Le village d'Espéchede et le hameau de Capsus au Sud regroupent autour des deux tiers des habitations de la commune, soit environ 40 logements. Historiquement, il n'y avait pas de bourg constitué mais un chapelet de fermes le long des routes de la commune. Cette situation perdure, mais l'habitat contemporain s'est intégré dans la trame du village d'origine et sur le quartier Capsus. Quelques rares fermes ont disparu. Par le jeu des extensions successives, le hameau de Capsus est devenu presque aussi important que le village. Si la mairie est au centre bourg, l'église est au Sud et la salle polyvalente à l'extrémité Nord.



L'église et la mairie

Les constructions neuves au style architectural nouveau par rapport à la typologie des fermes traditionnelles, reprennent souvent dans certaines de ses caractéristiques le style architectural béarnais. Il est à noter l'absence d'une véritable place publique, ceci est lié à l'absence d'un bourg à l'origine et à des extensions pavillonnaires sans réflexion d'ensemble sur le village. Il y a encore des élevages au niveau du village.



Le village d'Espéchede

Un hameau s'est formé à proximité du village. Son développement a créé entre les deux une poche d'espaces à usage agricole relativement enclavées dans le bâti. Il est essentiellement composé de villas. Visuellement, il apparaît comme un quartier distinct.



Nouvelle construction dans le hameau de Capsus

2.2.3.2 Desserte routière

La RD 362 traverse le village d'Ouest en Est. Cette voie principale au trafic local rattache Espéchede aux autres communes. Une voie communale qui part de la mairie dessert le reste du village et le quartier de Capsus

2.2.3.3 Activité, habitat

L'essentiel du bâti est concentré dans le bourg et le hameau de Capsus. Le bâti ancien, de type ferme traditionnelle représente un peu plus de la moitié des habitations du village et du hameau. Les fermes et anciennes fermes sont généralement pour une partie des constructions à l'alignement sur la rue, à la différence des maisons récentes. Leur dimension est plus importante du fait des bâtiments annexes agricoles. La présence d'une forte proportion de constructions récentes (surtout au hameau de Capsus) ne permet pas de donner au village un caché ancien, « authentique ». L'axe salle polyvalente, église et mairie structure le bourg et lui donne sa fonction de village.

2.2.3.4 Vocation

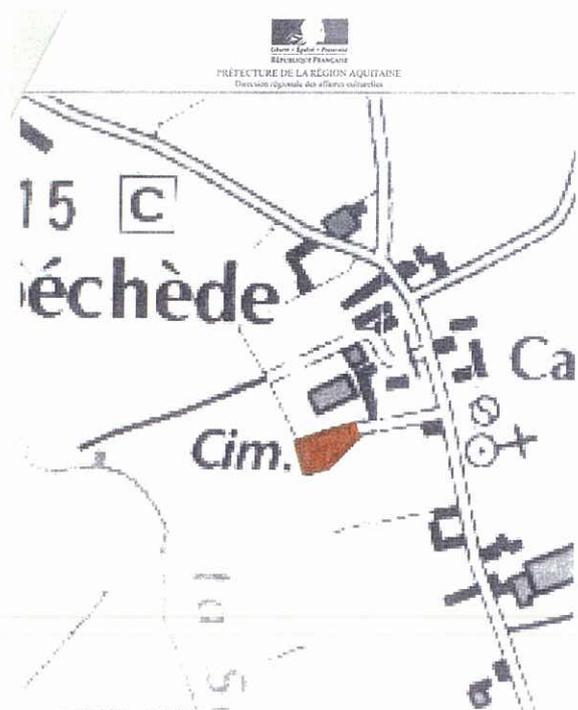
La vocation première du village est d'accueillir les résidents de la commune. Le hameau de Capsus est dans la même logique. Par contre, les autres groupes de construction, principalement celui à l'Ouest de la Souye sont aujourd'hui encore très largement composé de bâtiments agricoles. La pérennisation de cette activité économique devrait passer par le respect des élevages déjà présents.

2.2.4 Préservation du patrimoine archéologique

Conformément aux dispositions de l'article L. 522-5 du Code du Patrimoine, les projets d'aménagement affectant le sous-sol des terrains des zones archéologiques sensibles sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

Par ailleurs, en dehors de ces zones, des découvertes fortuites au cours de travaux sont possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et aux délits contre les biens (articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le service régional de l'archéologie devra en être immédiatement prévenu, conformément à l'article L. 531-14 du Code du Patrimoine.

Sur la commune d'Espéchede la liste des zones sensibles (source Direction Régionale des Affaires Culturelles) signale « le cimetière : vestige de l'église Saint-Germain détruite et de son cimetière, Moyen-Age ».

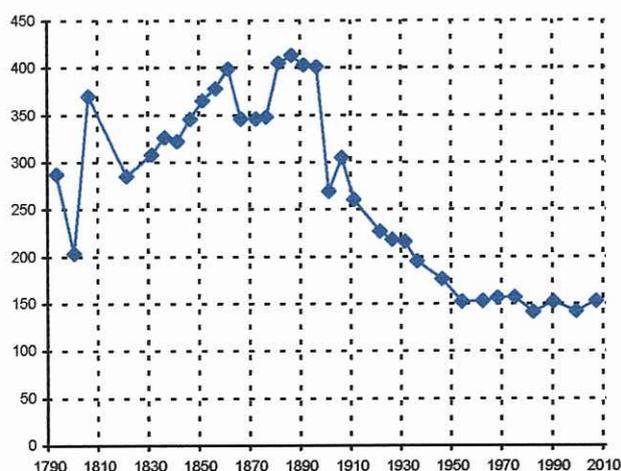


3 LE CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

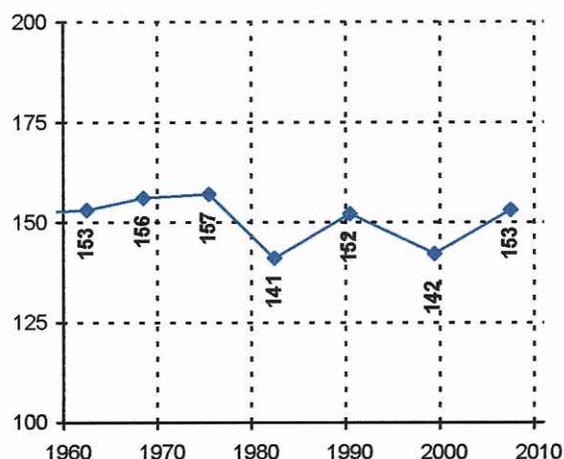
3.1 Démographie

3.1.1 Une population stable depuis 50 ans

La commune n'a cessé de décroître de 1886 à 1954, depuis la population reste stable autour de 150 habitants. Sur la dernière période intercensitaire, la commune a gagné 11 habitants. Aujourd'hui, le territoire d'Espéchede est placé juste après les communes en forte croissance de la Communauté de communes sous influence de l'agglomération paloise. La demande semble plus forte que par le passé. Espéchede connaît le phénomène de périurbanisation.



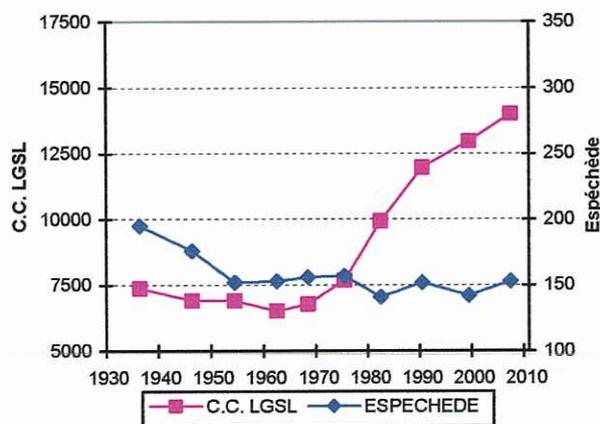
Evolution de la population



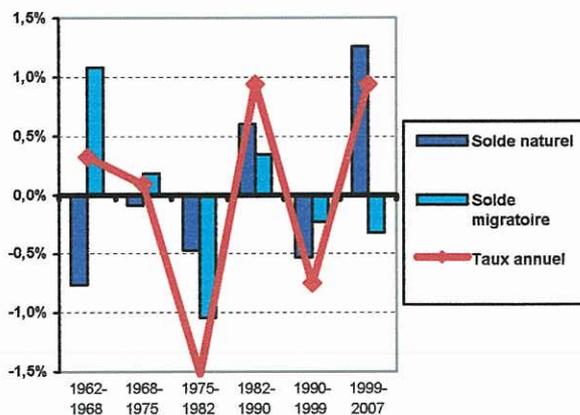
Source INSEE

La situation communale peut être mise en parallèle avec celle de la Communauté de communes. L'explosion démographique des années 1975 et suivantes n'a pas profité à Espéchede. Seules les communes les plus proches de Pau ont pleinement profité de l'arrivée de nouvelles populations. Toutefois, des communes plus éloignées sont dans une situation démographique moins favorable.

L'objectif est de poursuivre la tendance des toutes dernières années. Environ 175 habitants à 10 ans (en 2020) correspondent à une croissance régulière (environ 1,0 % de croissance annuelle sur la période 2007-2020).



Populations comparées Espéchede/CC LGSL



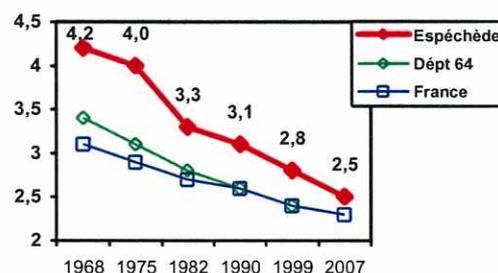
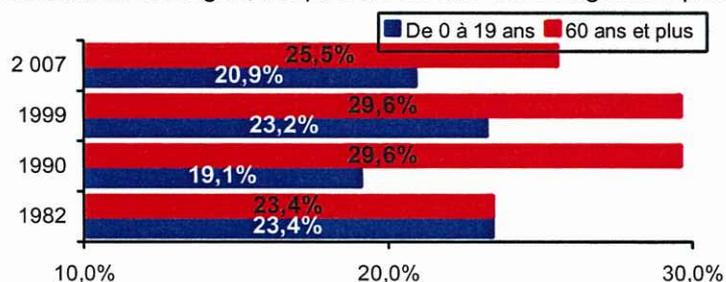
Taux annuel d'évolution de la population

Source INSEE

Les hausses de la population sont imputables aux départs moins nombreux que les arrivées, sauf sur le dernier recensement. En effet le solde naturel (les naissances moins les décès) est négatif depuis les années 1960. Par contre, à partir de 1999, le solde naturel est devenu très bénéficiaire. Une population de jeunes de la commune qui reste sur place et fait des enfants en est vraisemblablement la raison. Mais la population n'a que peu augmenté car les départs sont supérieurs aux arrivées.

3.1.2 Une population qui connaît un fort rajeunissement

Comme la plupart des communes rurales béarnaises, Espéchede a vu partir une grande partie de sa jeunesse. Cette situation s'est stabilisée avec la fin de la déprise démographique, toutefois, la population est globalement très âgée, les plus de 60 ans étant largement plus nombreux que les moins de 20 ans.



Evolution de la part des moins de 20 ans et plus de 60

Nombre de personnes par ménage

Source : INSEE 2007

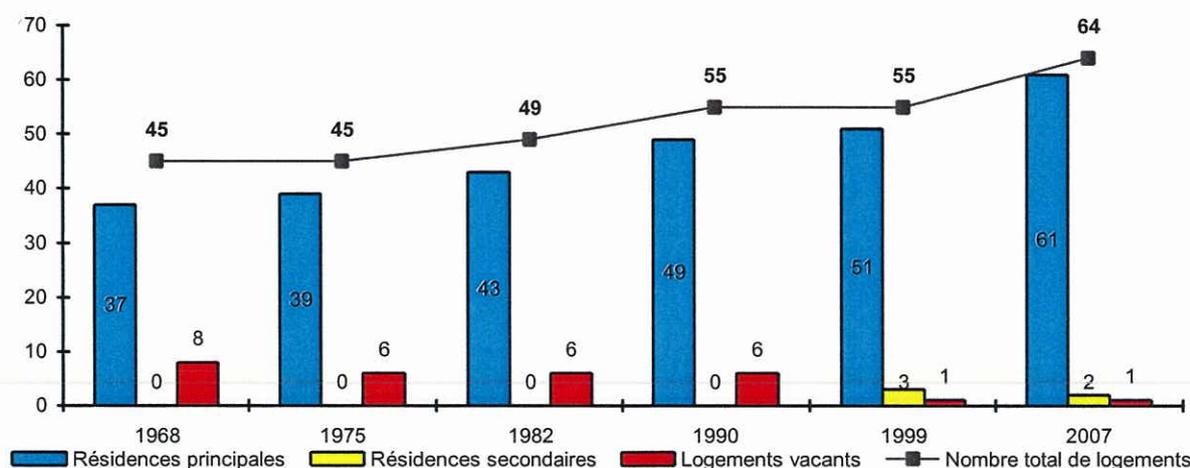
Le nombre de personnes par ménage (par logement) diminue continuellement depuis plus de 30 ans. La présence de jeunes qui restent sur la commune, mais qui bâtissent à côté de leurs parents accentue le phénomène sur le dernier recensement. Mais l'apport de jeunes couples avec enfants limite les effets de la décohabitation lors des dernières années. La proportion de personnes vivant seule demeure faible. Autre phénomène lié à ce manque d'apport de nouvelles populations : une plus forte proportion de personnes vivant sur la commune depuis plus de 5 ans (Espéchede : 82 % ; France : 76 %).

3.2 Logement

3.2.1 Le parc immobilier en continuelle augmentation

Le parc logement est en augmentation depuis 1968. Cette augmentation a surtout été importante sur les dernières années (croissance du parc logement de 1,1 unités par an). Depuis au moins 1968, la croissance du parc est nettement plus faible que la moyenne nationale (autour de 42 % contre 72% en France).

Sur cette période, le rapport entre résidences principales et logements vacants plus résidences secondaires va en augmentant. L'essentiel des logements sont des résidences principales. Il n'y a pas vraiment de stock disponible : une seule résidence vacante en 2007.



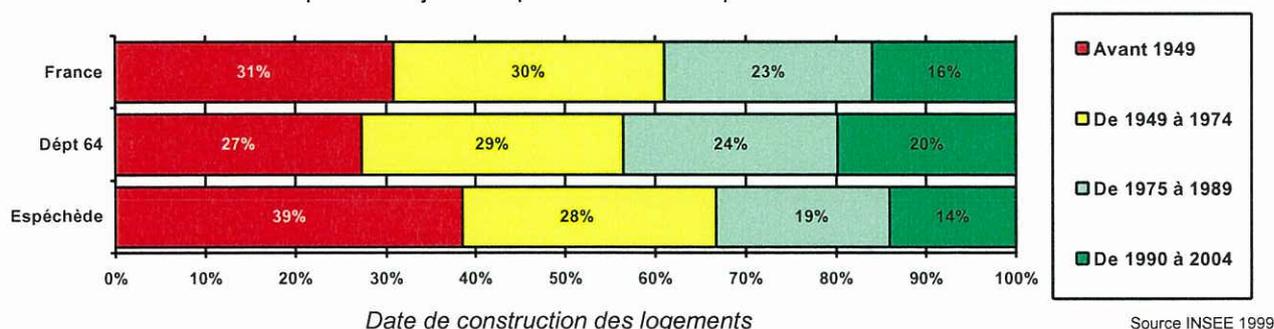
Evolution du parc logement

Source INSEE

3.2.2 Statut et structure du parc immobilier des résidents

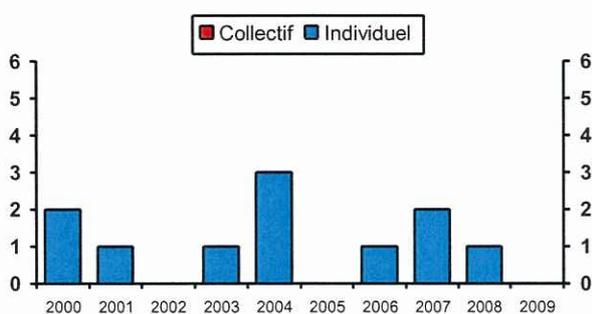
La baisse démographique au 19^{ème} siècle, puis la stagnation depuis les années 1950 se lit dans la composition du parc logement selon sa date de construction : un très important parc ancien lié à une population importante au 19^{ème} siècle, une proportion équilibrée de logements datant de toutes les périodes post 1949.

Presque tous les logements sont des maisons individuelles (92% en 2007). C'est la configuration classique d'un village agricole où la pression foncière ne nécessite pas de densifier l'habitat et donc de faire du logement collectif. La demande sur Espéchede porte toujours très majoritairement sur de l'habitat individuel. A la construction de maisons individuelles correspond généralement l'accèsion à la propriété. 79 % des habitants sont propriétaires de leur logement et 16% en sont locataires. Cette proportion est habituelle pour une commune rurale. C'est parmi les jeunes que l'on trouve le plus de locataires.



Les résidences habitées sont grandes, le nombre de pièces par logement est important. Les logements ont en moyennes 5,4 pièces contre 4,0 pour la France, mais les ménages qui y résident ont une taille légèrement plus importante.

3.2.3 Une demande modérée mais toujours soutenue



De 1999 à 2007 le parc logement s'est accru de 1,1 unités par an, contre 0,0 entre 1990 et 1999 et 0,7 sur la période 1982-90. Le nombre de logements commencés pour l'habitat neuf sur les 10 dernières années est élevé (1,1 logement par an). La consommation foncière correspondante est de 2000 m² par maison au minimum du fait des obligations vis-à-vis de l'assainissement autonome. La demande de CU sur les 5 dernières années laisse à penser que le rythme de la construction neuve va rester au niveau actuel. Par contre, le nombre de logements vacants est trop faible pour représenter une réserve pour accueillir également de nouveaux résidents.

Les évolutions démographique et du parc de résidences principales laissent apparaître que, de 1999 à 2007, pour une habitation supplémentaire la population augmente de 1,1 personnes environ ; ce chiffre était de 1,8 entre 1982 et 1990. Cela signifie que l'augmentation démographique ne suit pas de manière arithmétique l'évolution de celle des résidences principales et moins encore de celle du parc logement total.

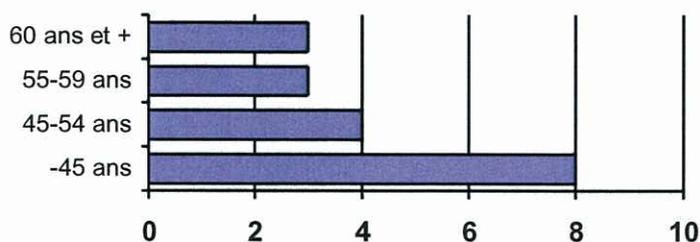
| | EVOLUTION | | |
|-----------|----------------|------------------------|------------|
| | Parc Logements | Résidences principales | Population |
| 1968/1975 | 0 | + 2 | + 1 |
| 1975/1982 | + 4 | + 4 | - 16 |
| 1982/1990 | + 6 | + 6 | + 11 |
| 1990/1999 | 0 | + 2 | - 10 |
| 1999/2005 | + 9 | + 10 | + 11 |

3.3 Le contexte économique

3.3.1 L'agriculture

Espéchède est une commune rurale, l'espace communal est très largement agricole. Pourtant, la baisse du nombre d'exploitations touche la commune. De 24 en 1988, leur nombre passe à 20 en 2000, dont 13 seulement sont considérées comme des « exploitations professionnelles » (pour lesquelles l'exploitant consacre au moins 75% de son temps plein à l'agriculture). Au total, les actifs sur les exploitations étaient 57, pour 35 équivalents temps pleins. En 2009, le nombre d'exploitants était de 18 (source mairie).

Tous les exploitants de plus de 55 ans comptent transmettre l'exploitation à un descendant. Hors événement accidentel, normalement la pérennisation de l'agriculture semble assurée pour les 10 ans à venir. Sur l'ensemble des exploitants, 8 envisagent d'agrandir leurs bâtiments d'ici à 5 ou 7 ans.



Nombre d'exploitants par âge (2009)

En termes d'occupation des sols, l'agriculture couvre l'essentiel de la commune, principalement sous forme de cultures. La surface utilisée par les exploitants d'Espéchède était de 763 hectares en 2000 (recensement agricole). Cela signifie que toutes les terres de la commune ne sont pas exploitées par les agriculteurs de la commune. Le remembrement de 1999 a permis de rationaliser l'exploitation des terres. En 2000, la taille moyenne d'une exploitation est de 38 hectares. En 2009, 17 exploitations utilisent environ 891 hectares, la moyenne est de 52 hectares.

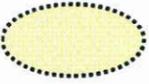
Si la culture du maïs domine, l'élevage est également important. En 2000, les exploitations comptent 531 vaches. En 2009, 13 exploitations font de l'élevage, dont 8 sont en installations classées. La moitié des élevages sont dans la trame bâtie du village ou des hameaux.

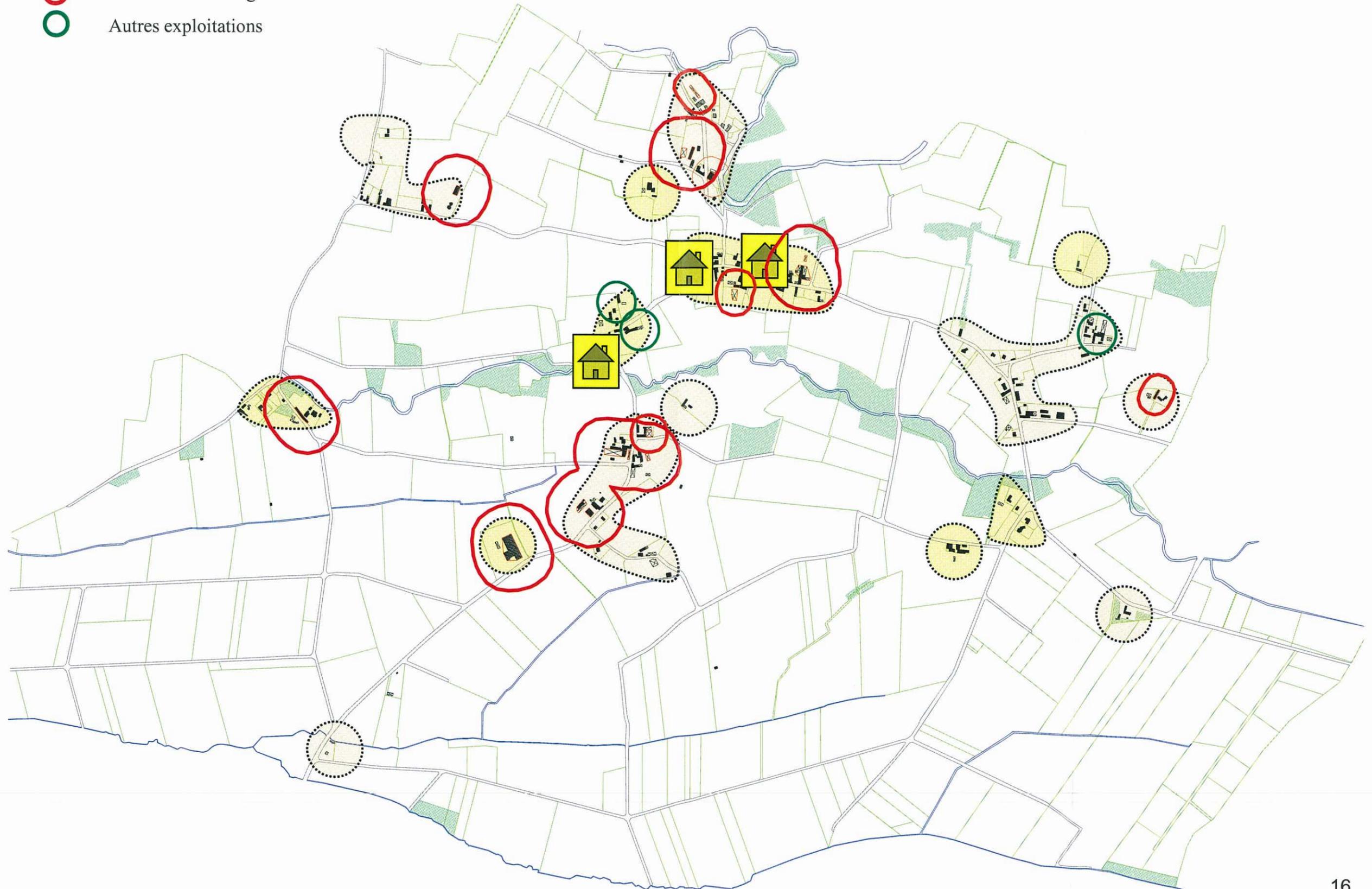


Bâtiments d'élevages, dont un ci-dessous à côté du cimetière dans le village



BATIMENTS D'ELEVAGE

-  Bâtiments publics
-  Zones bâties
-  Bâtiments d'élevages
-  Autres exploitations



3.3.2 Industrie et services

3.3.2.1 Tissu d'entreprises

La commune compte seulement 5 entreprises en dehors de l'agriculture (INSEE 2008). Une relève de la construction, les 4 autres des services et commerces. Ce chiffre est peu élevé : moyenne de 32 établissements pour 1000 habitants contre 49 en France. Cela complète l'activité agricole. Un seul établissement aurait des salariés.

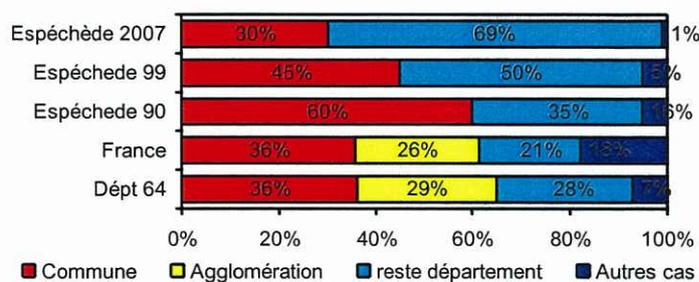
3.3.2.2 Commerces et services

De par sa taille, Espéchede ne peut prétendre à être un centre « d'attractivité » de services et commerces. La commune n'a aucun commerce ou service de proximité sur son territoire. Pour l'ensemble des commerces et services absents sur la commune, les habitants se rendent à Morlaàs à 7 km. La taille de la population explique que les services et commerces se situent essentiellement sur ce pôle urbain.

3.3.3 Population et activités : Espéchede une commune résidentielle et agricole

3.3.3.1 Catégories d'actifs et emplois sur la commune

En 2007, la population active compte 90 personnes (taux de 85,6 pour les 15-64 ans). Le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes. L'analyse des catégories socioprofessionnelles (en 1999) montre qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs et de plus en plus d'employés ou d'ouvriers.



Lieu de travail des actifs de la commune Source INSEE 2007

En 2007, Espéchede comptait 77 actifs ayant un emploi, contre 59 en 1999. Sur le chiffre de 2007, 23 travaillent sur la commune (les exploitants agricoles principalement), les autres, soit sur Morlaàs, soit sur le pôle de Pau. Si 54 personnes partent travailler hors de la commune, 4 seulement viennent sur Espéchede. Le déficit est très important. Espéchede est d'abord, hors agriculture, un lieu résidentiel.

3.3.3.2 Déplacements

Du fait de la situation géographique et démographique de la commune, de la localisation des emplois, il n'est pas encore envisageable d'utiliser efficacement un autre moyen de transport que la voiture pour aller travailler à l'extérieur, même si la distance vers Morlaàs est relativement courte. En 1999, 97 % des actifs qui travaillent hors de la commune utilisent leur voiture (France 78%).

4 ORGANISATION ET EQUIPEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

4.1 Les équipements de superstructure

Liste des équipements de la commune (2007)

| | |
|-----------------------------------|---|
| ENSEIGNEMENT | • Néant |
| EQUIPEMENTS SPORTIFS et CULTURELS | • Sentiers de randonnée • Salle multi activités • Terrain de grand jeu (foot/rugby) |
| DIVERS | • Lieu de culte (église) • Mairie |

La commune ne compte plus d'école depuis de nombreuses années, les enfants vont sur Sedzere ou Quillon. Les équipements publics absents sur la commune sont disponibles principalement sur Morlaàs.

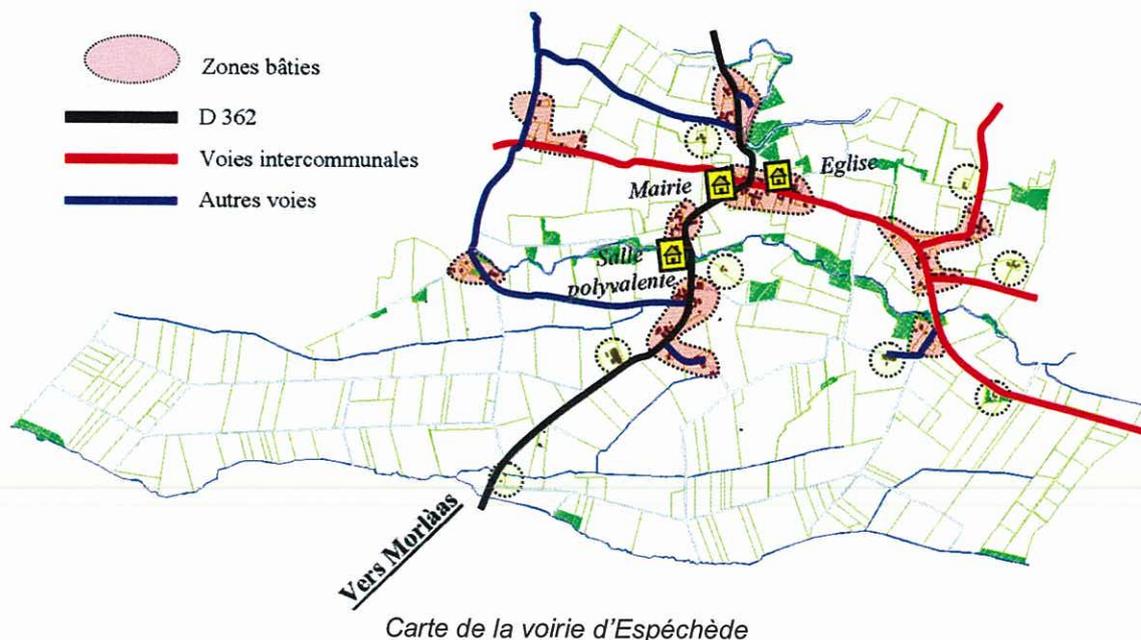
4.2 Les équipements d'infrastructure

4.2.1 Le réseau viaire

4.2.1.1 Hiérarchie

La voirie sur la commune s'intègre dans 3 niveaux hiérarchiques :

- La départementale 362 traverse la commune d'Est en Ouest en son centre. C'est la voie qui permet d'accéder au village. En venant de Pau et Morlaàs, cette départementale ne dessert que le village d'Espéchède, elle ne génère donc pas un trafic de transit.
- Les voies communales qui permettent de rejoindre les communes limitrophes (Sedzere au Nord, Lourenties et Arrien au Sud).
- Les voies de desserte d'un quartier ou de maisons isolées. Ces routes sont parfois en impasse, elles desservent essentiellement les terres agricoles.



4.2.1.2 Les déplacements et nuisances

La RD 362 ne génère qu'un trafic limité aux habitants d'Espéchede et à quelques usagés limitrophes. Il n'est pas une contrainte à l'urbanisation du village.

La localisation et la configuration de la commune imposent aux habitants de posséder une voiture. En 2007, les ménages étaient sur motorisés : 54 % ont deux voitures (France 33%).

4.2.2 Réseau d'adduction en eau potable

La commune a délégué sa compétence au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de l'Ousse. Ce syndicat a passé un contrat d'affermage avec la S.A.T.E.G

Le réseau d'Espéchede est alimenté par les réservoirs sur la commune d'Espoey, l'eau venant de sources sur la commune de Bordes (plaine de Nay). Leurs capacités sont suffisantes pour alimenter l'urbanisation future de la commune. Le maillage actuel est suffisant.

Le réseau ne couvre que les parties du territoire communal où les habitations sont présentes. L'ensemble du réseau assure une alimentation satisfaisante des constructions actuelles et couvre l'essentiel des besoins en eau potable pour les années à venir. Malgré la faible densité du bâti, les canalisations sont souvent d'un diamètre important, des renforcements ne devraient pas être nécessaires le long des voies principales. Par contre, la morphologie urbaine rendra nécessaire des extensions le long des voies, mais le plus souvent par le biais des lotissements pour une urbanisation en épaisseur.

Les caractéristiques du réseau ne permettent pas de garantir une défense incendie sur la totalité du territoire. Pour autant il est à noter que l'essentiel du bâti est couvert par une défense normalisée. Seuls les secteurs au-delà du village et du quartier Capsus ne sont pas défendus.

La commune souhaite accompagner le développement urbain futur en fonction de la présence et du renforcement de la défense incendie, si cela apparaît nécessaire.

4.2.3 Le système d'assainissement

Espéchede ne possède pas de réseau public d'assainissement. L'ensemble du territoire communal est soumis à la filière individuelle. La solution d'un système d'assainissement collectif n'a pas été retenue du fait du coût des travaux par rapport au nombre de constructions raccordables

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2002. Au regard de ce dernier, les sols de la commune paraissent adaptés à un mode d'assainissement classique (voir plan ci-après).

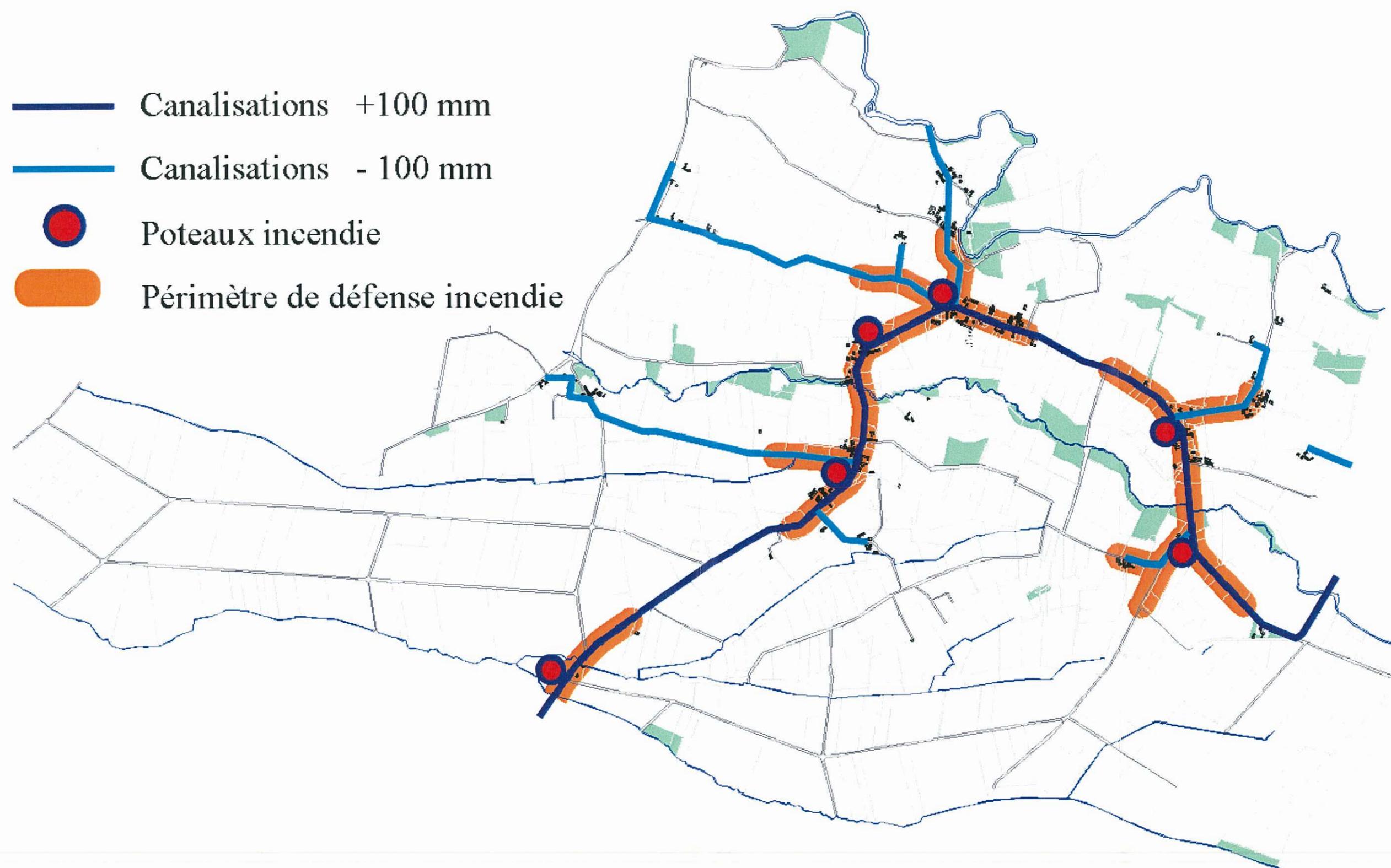
Sur l'ensemble des points étudiés, la perméabilité des sols est supérieure à 10 mm par heure. A ce stade des connaissances, le SPANC de la Communauté de Commune Luy-Gabas-Souye et Lees n'estime pas nécessaire la réalisation de sondages supplémentaires (Rencontre Mairie/SPANC/services de l'Etat du 22 février 2010). Les tests de perméabilité sont tous favorables. Seule la taille du système peut varier en fonction d'autres contraintes.

4.2.4 Autres réseaux

Le réseau électrique couvre toutes les parties bâties de la commune. L'ensemble des résidences est desservi par le réseau. Les lignes de desserte suivent presque toujours les voies. Aussi, au-delà des constructions existantes, les terrains ne sont pas toujours desservis. Les postes de transformation sont nombreux et bien repartis pour limiter les distances d'éventuels renforcements de lignes. L'urbanisation future s'accompagnera nécessairement de quelques extensions ou renforcements. En fonction du projet de développement de la commune, il est à envisager un renforcement sur le village et un autre sur le quartier Capsus.

Réseau d'eau potable

- Canalisations +100 mm
- Canalisations - 100 mm
- Poteaux incendie
- Périmètre de défense incendie



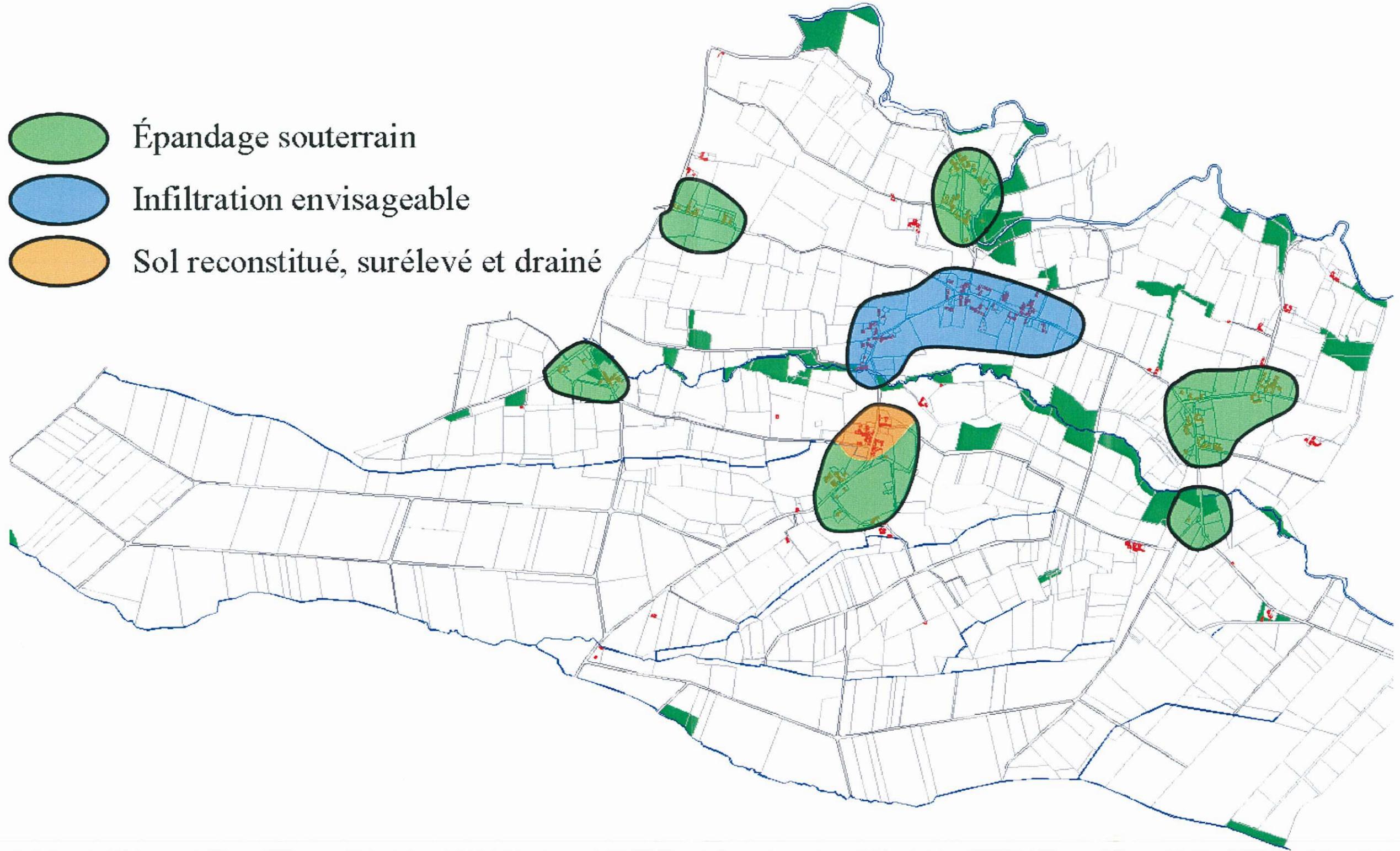
| COMMUNE D'ESPECHEDE quartier Capsus | | COMMUNE D'ESPECHEDE quartier du centre | |
|--|--|--|--|
| Essai de perméabilité : P7 Sondage au tractopelle : T6 | Date investigations : 26/03/02 Météorologie : temps sec | Essai de perméabilité : P1 Sondage au tractopelle : T1 | Date investigations : 26/03/02 Météorologie : temps sec |
| Recouvrement superficiel | | Recouvrement superficiel | |
| Noir - limono-argileux à argilo-limoneux - en fins agrégats - sec perméabilité mesurée à 0,70 = 25 mm/h | | Brun - limono-argileux - en fins agrégats - sec à frais perméabilité mesurée à 0,70 m = 34 mm/h | |
| FAVORABLE | | PEU FAVORABLE | |
| 1,10 m | | 0,70 m 0,90 m | |
| APTITUDE | | APTITUDE | |

| COMMUNE D'ESPECHEDE quartier Biala | | COMMUNE D'ESPECHEDE quartier du centre | |
|---|--|--|--|
| Perméabilité : P8 Sondage au tractopelle : T8 | Date investigations : 26/03/02 Météorologie : temps sec | Essai de perméabilité : P4 Sondage au tractopelle : T2 | Date investigations : 26/03/02 Météorologie : temps sec |
| Recouvrement superficiel | | Recouvrement superficiel | |
| Noir - argilo-limoneux - en fins agrégats - galets épars perméabilité mesurée à 0,70 m = 30 mm/h | | Brun - limono-argileux - en fins agrégats - sec perméabilité mesurée à 0,70 m = 34 mm/h | |
| FAVORABLE | | PEU FAVORABLE | |
| 1,20 m | | 0,70 m | |
| APTITUDE | | APTITUDE | |

Tests de perméabilité des sols de la commune d'Espéchede

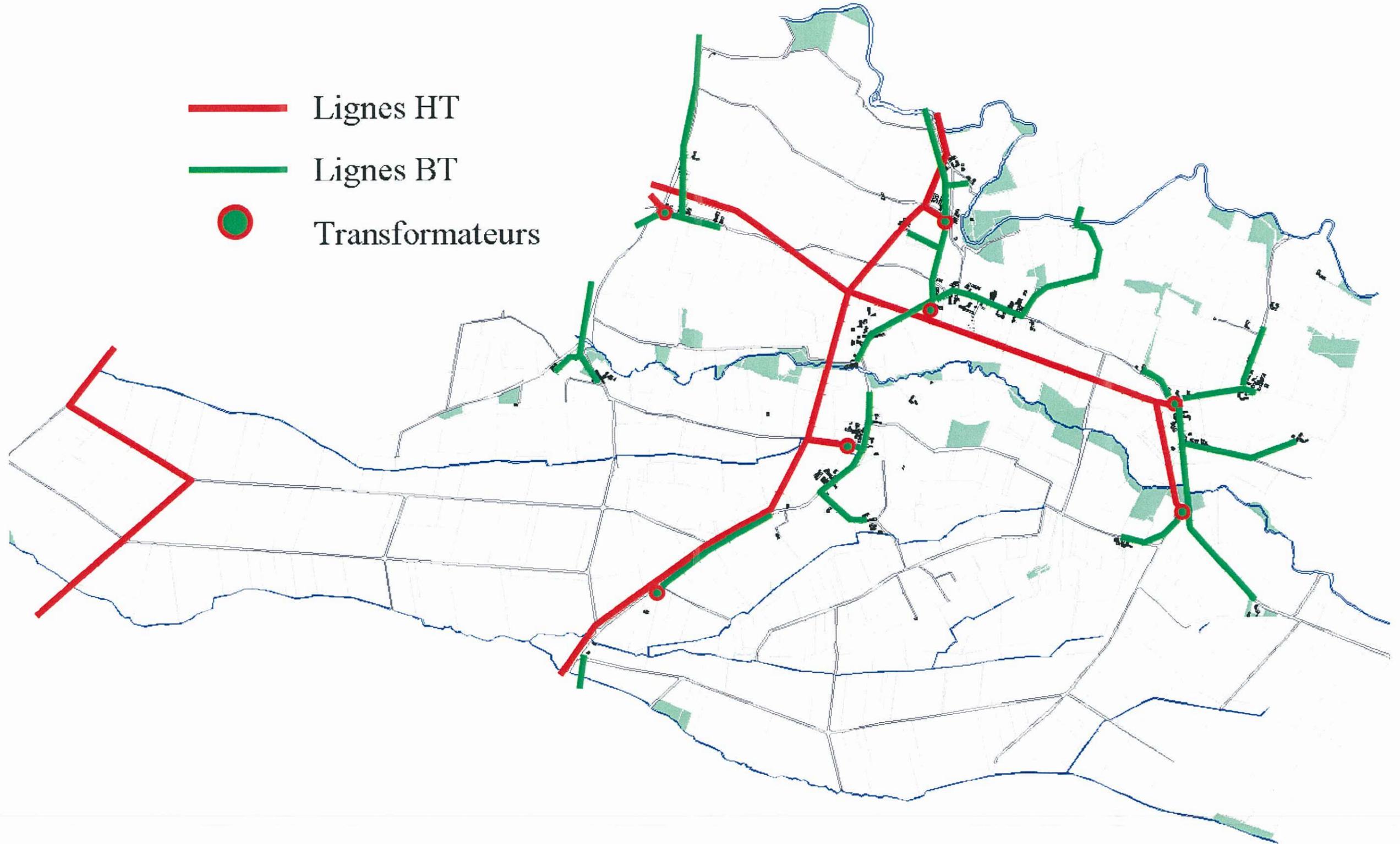
Assainissement

- Épandage souterrain
- Infiltration envisageable
- Sol reconstitué, surélevé et drainé

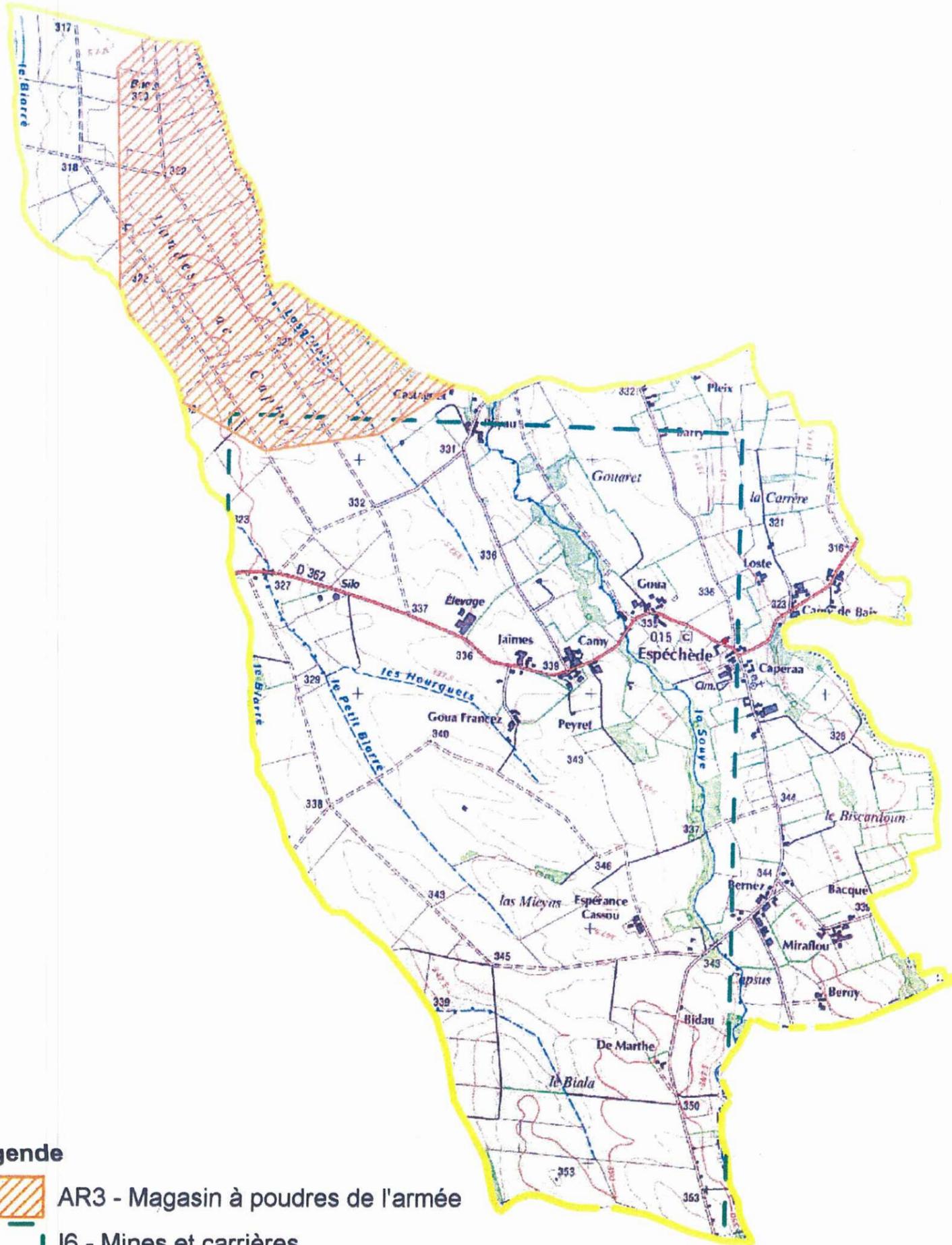


Réseau électrique

- Lignes HT
- Lignes BT
- Transformateurs



Porter A Connaissance Commune d'Espechède



Légende

-  AR3 - Magasin à poudres de l'armée
-  I6 - Mines et carrières



 limite commune

Echelle : 1/25 000

PAC_ESPECHEDE_CARTE.wor

6 LE PARTI D'AMENAGEMENT COMMUNAL

6.1 Enjeux et objectifs

Au vu des éléments de diagnostic synthétisés ci-dessous et plus particulièrement des contraintes territoriales et de l'évolution de la population sur ces dernières années, la présente carte communale a pour objet d'apporter une réponse satisfaisante aux enjeux définis dans le tableau suivant.

| Domaines | Contraintes, tendances d'évolution à prendre en compte | Enjeux ou potentialités |
|--|--|--|
| Le milieu physique | La commune s'inscrit sur un plateau traversé par plusieurs cours d'eau, le territoire est très plat sur la partie plateau. Les pluies sont abondantes et sous forme de précipitations, elles accentuent le risque d'inondations des ruisseaux, mais ils ne font pas l'objet d'un PPRI. | Des capacités de développement qui ne doivent pas être concernées par les risques naturels. Un développement qui n'empiète pas sur les espaces agricoles pérennes. |
| L'occupation du sol et paysage | Un territoire occupé par : -Les bois qui recouvrent environ 5 % du territoire seulement, -Une agriculture bipolaire (élevage bovin et maïs), -Un bourg regroupant la moitié de l'habitat, un hameau important au Sud du bourg. Le bourg ancien est peu développé, l'habitat contemporain est important hors du village. Le remplissage des dents creuses se fait au fil du temps. Un paysage essentiellement de champs ouverts. | Un aménagement qui poursuit le développement du bourg : urbaniser dans la continuité du village et du hameau de Capsus. Ne pas créer de nouveau hameau (éviter le développement de l'habitat éparé) Un aménagement qui ne porte pas atteinte aux espaces naturels et à l'essentiel des espaces agricoles nécessaires au maintien de cette activité. Une répartition claire des entités paysagères. |
| Démographie | Une population qui stagne depuis 50 ans. Le solde migratoire est le moteur principal de l'évolution démographique. Une population plus âgée que la moyenne. Le nombre de personnes par logement tend à baisser. | Relancer la croissance démographique. Accompagner l'accueil d'une population jeune pour équilibrer l'intergénération. |
| Logement | Un parc logement composé essentiellement de résidences principales. Le parc vacant est aujourd'hui résiduel. Un parc réparti entre résidences contemporaines et habitat rural traditionnel. Le rythme de la construction est plus élevé depuis 1999 et sur de grands terrains (2000 m ²). Une disponibilité foncière aléatoire en l'absence de document d'urbanisme. | Trouver de nouveaux espaces urbanisables. Promouvoir l'habitat nécessaire pour les jeunes de la commune (locatif). |
| Contexte économique | Le nombre d'exploitations en diminution, une occupation de l'espace toujours aussi forte. La commune compte 13 élevages, dont 2 sur le village. Absence d'un tissu économique. Espéchede ne possède pas les équipements et services de proximité élémentaires. Hors agriculture, les actifs travaillent à l'extérieur. Des actifs dépendants de la voiture. | Accompagner la réalisation des équipements et services de proximité nécessaires à une commune de la taille d'Espéchede. Pérenniser l'agriculture sur le territoire au-delà des espaces à urbaniser. |
| Equipements et services publics | Absence d'une école, mais des équipements socio-culturels. Une voie principale qui traverse le village mais au trafic limité. Un réseau d'eau potable et électrique qui couvre bien l'ensemble du bourg et des écarts. Une défense contre l'incendie bien assuré autour du bourg et du hameau de Capsus. Absence d'un réseau d'assainissement. Des services publics limités à la mairie. | Un développement du bourg qui nécessite de courtes extensions des réseaux ou de rares renforcements Ajuster l'urbanisation à la présence des réseaux, s'assurer de leur capacité. Privilégier le bourg et le hameau de Capsus où les réseaux sont déjà présents. |

Les choix retenus en matière d'aménagement du territoire communal effectués au regard des contraintes et potentialités soulignées par le diagnostic, des choix politiques du Conseil municipal mais aussi au regard des dispositions du Code de l'Urbanisme et principalement des articles L 110¹ et L 121-1² qui précisent les enjeux des règles locales d'urbanisme et d'utilisation du sol. Les documents d'urbanisme, même s'ils sont

¹ Article précisant l'esprit des règles générales d'utilisation du sol.

² Article précisant les dispositions générales communes à l'ensemble des documents d'urbanismes (SCOT, PLU et Cartes Communales).

élaborés par les communes ou les EPCI compétents doivent, en effet, respecter ces règles supra locales. Celles-ci concernent surtout la quête d'un développement territorial réfléchi.

Ainsi, les orientations mises en avant dans le tableau ci-dessous se situent au croisement entre le respect des objectifs législatifs, politiques et techniques.

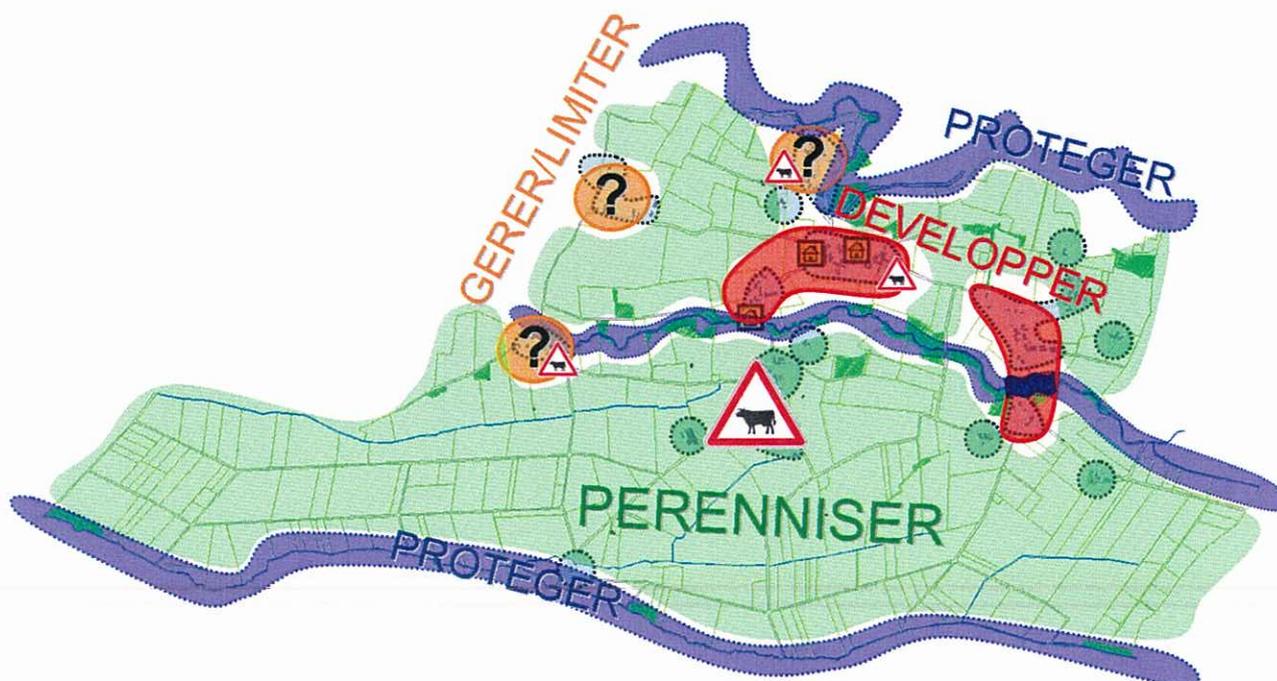
6.2 Les grandes orientations

| | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Relancer le développement démographique | → | Dynamisme local |
| <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des entités paysagères et naturelles (résidentiel dans les limites du bourg et du hameau de Capsus, agriculture sur le reste du territoire, préserver les abords des cours d'eau.) • La pérennisation de l'activité agricole • Renforcement du bourg pour constituer un ensemble plus dense. | → | Respect de l'identité locale |
| <ul style="list-style-type: none"> • Gérer les extensions périphériques, limiter l'urbanisation éparse • Conforter l'urbanisation le long des réseaux existant. | → | Gestion économe de l'espace dans le respect du PLH |

Ces orientations, dont la carte ci-après est la traduction spatiale, donnent lieu à des objectifs précis dont les choix en matière d'aménagement constitueront la réponse. Ainsi, le zonage est directement issu d'une réflexion cohérente ayant pour objet le territoire communal, ses contraintes et ses potentialités de développement.

Ces orientations s'entendent comme le cadre de développement à moyen, voire long terme d'Espéchede en répondant au souci premier de contenir l'urbanisation autour du bourg et du hameau de Capsus et dans les limites de la capacité constructible accordé à chaque commune dans le PLH.

GRANDES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT

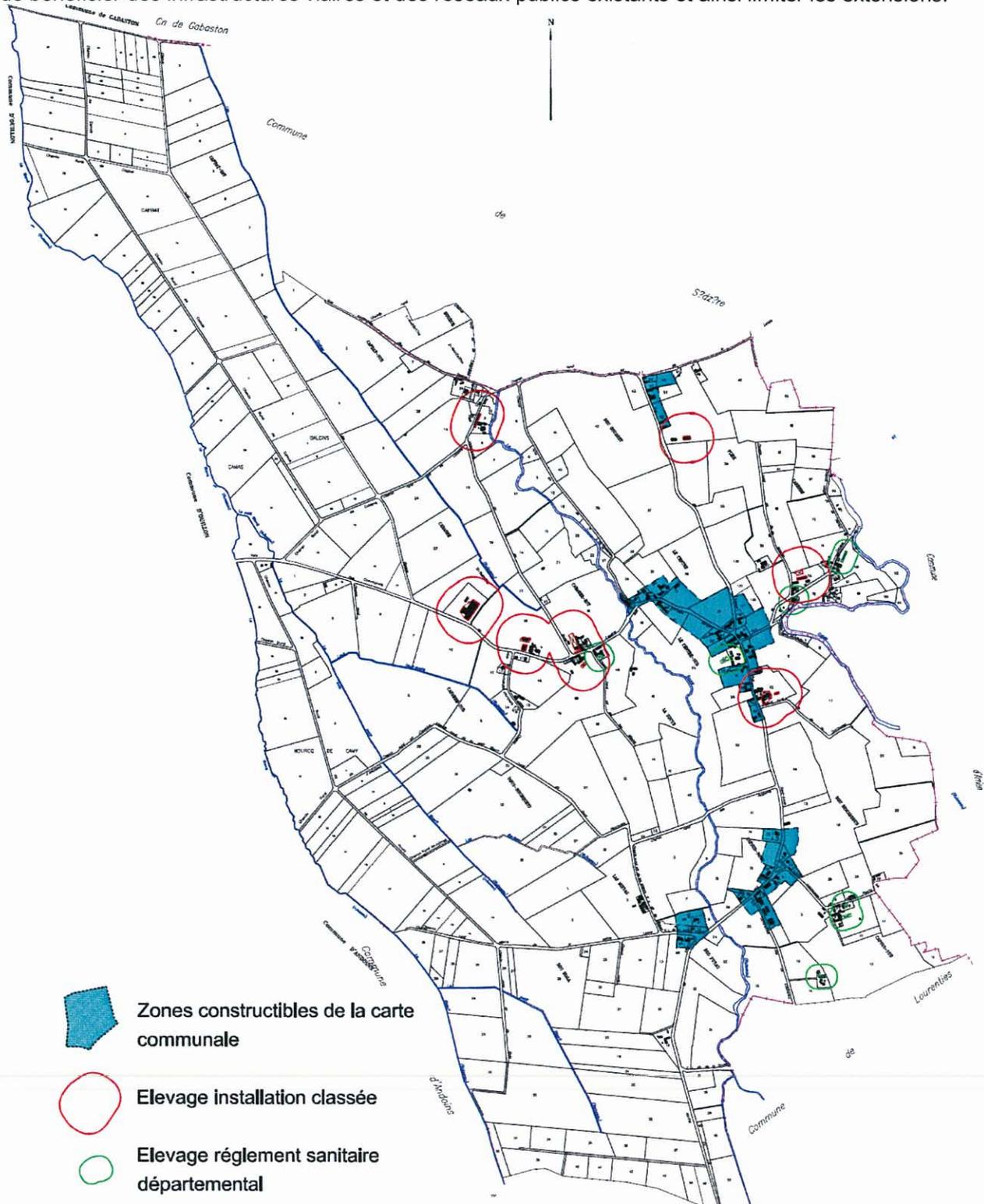


6.3 Détail selon les différents secteurs

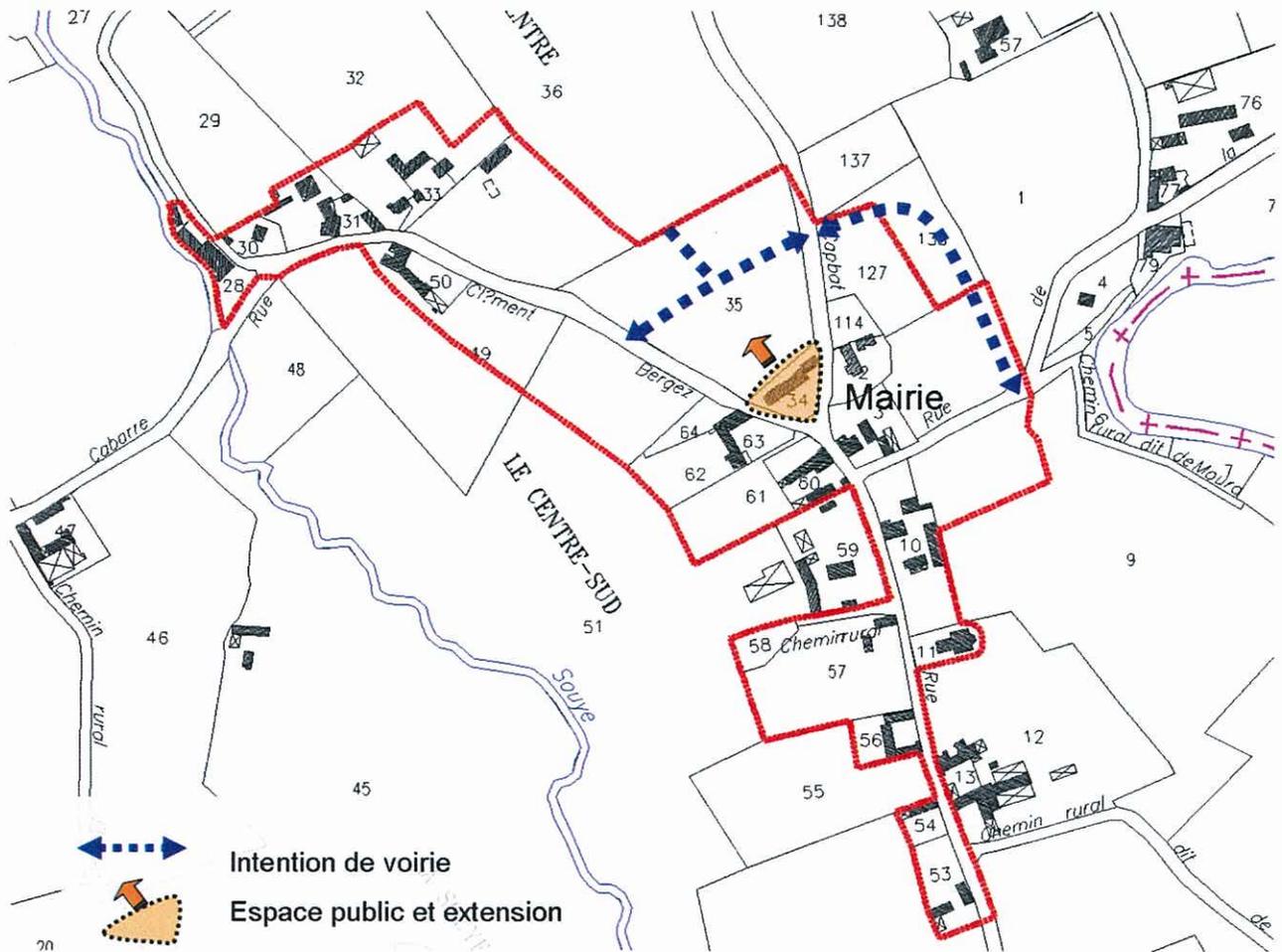
6.3.1 Les secteurs où les constructions sont autorisées

Superficie : 22,0 hectares

L'objectif est de concentrer l'habitat dans les secteurs du village et du hameau déjà constitué au Sud du bourg. Il s'agit de densifier autour du village et du hameau mais sans les joindre. De plus cela va permettre de bénéficier des infrastructures viaires et des réseaux publics existants et ainsi limiter les extensions.



Principe de développement : le village d'origine est très limité. Il s'est d'abord développé entre la mairie et l'église, puis au-delà de la mairie. Les extensions se sont essentiellement réalisées le long de voies existantes. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de remplir les espaces vides entre la salle polyvalente et l'église pour créer un village dense sans toutefois compromettre les exploitations agricoles de ce quartier. Il faut noter que le village accueille encore des exploitations, dont 2 ont des élevages. Les terrains des exploitations concernées par ces élevages sont exclus des zones constructibles. Toutefois, des terrains limitrophes de tiers sont partiellement dans les périmètres de réciprocity des élevages. Ces parties restent donc inconstructibles tant que les élevages sont présents, mais elles restent utiles pour l'implantation des systèmes d'assainissement individuels. En effet, une des limites d'une urbanisation économe en espace est l'absence de réseau collectif d'assainissement. Aussi, il est nécessaire de tenir cas de cette situation pour déterminer les surfaces disponibles pour les futures constructions. La platitude des terrains du plateau limite tout de même un peu la consommation d'espace dans une configuration d'assainissement autonome.



Orientation d'aménagement possible autour de la Mairie

Par ailleurs, afin d'éviter une urbanisation de rang le long des routes il est préconisé des traversées de terrains pour irriguer l'habitat futur. Cela permet d'éviter également de bloquer le développement sur les arrières des terrains.

Concernant les secteurs où les constructions sont autorisées, il s'agit d'observer la capacité réelle d'accueil de nouvelles constructions, c'est-à-dire les parcelles non bâties hors jardin.

Une analyse comparée des rythmes d'évolution des résidences principales et de la population sur les communes équivalentes dans le département conduit à retenir une augmentation de 18 logements sur la période 2008/2020 (période entre le dernier recensement et l'échéance de la carte communale) pour satisfaire l'objectif de 175 habitants³.

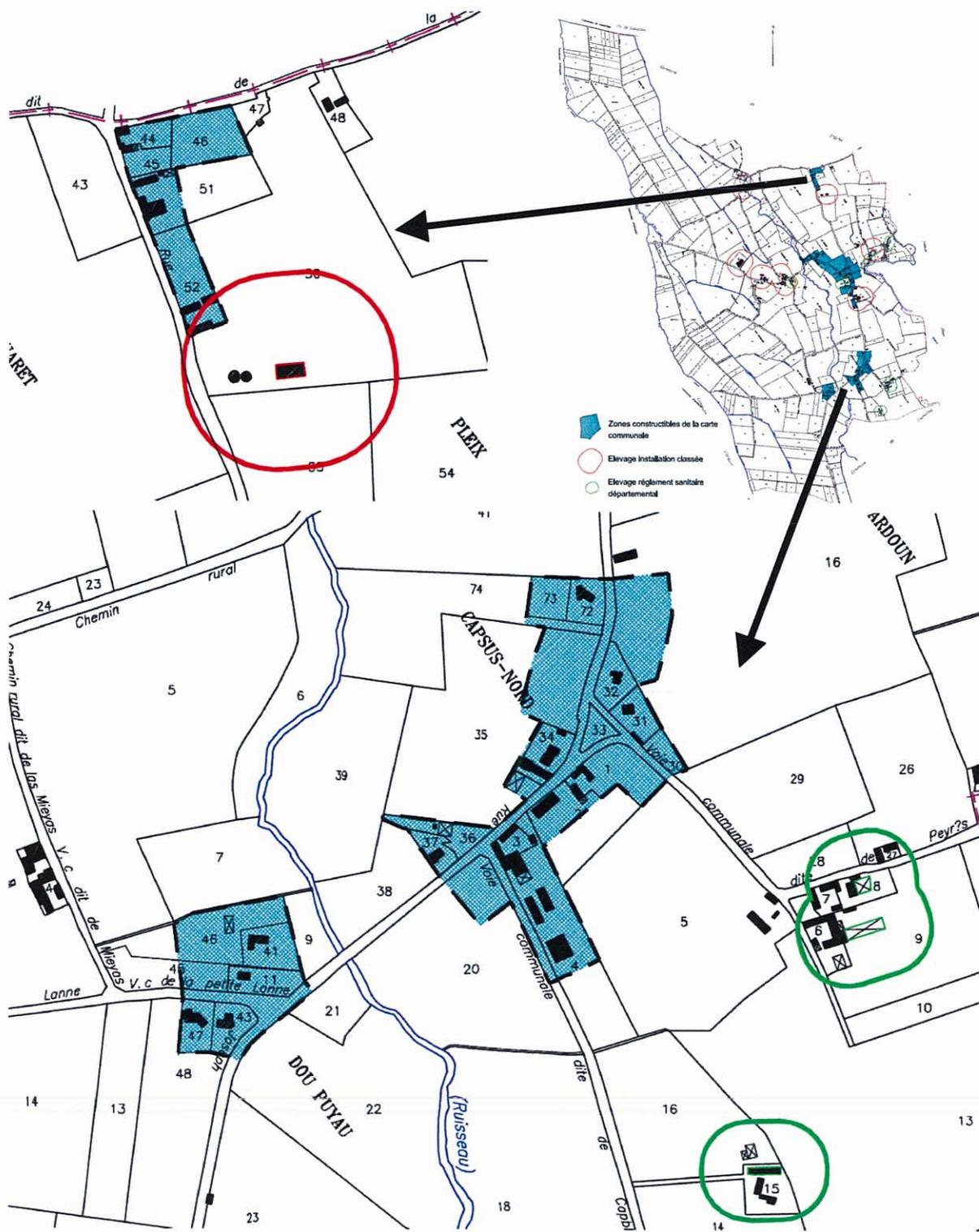
³ L'analyse porte sur les recensements de 1982, 1990 et 1999 pour les communes du département dont la population est inférieure à 250 habitants. Par exemple, il apparaît qu'une commune dont le parc de résidence principale n'augmente que de 1,4 % par an ou moins voit sa population stagner ou baisser. Pour Espéchede, la croissance du parc de résidence principale doit être de 2,2 % par an pour atteindre l'objectif fixé.

Dans le cadre du PLH de la Communauté de communes du Luy-Gabas-Souye et Lees, les communes rurales (dont fait partie la commune d'Espéchede) se voient attribuées une surface constructible dans leur document d'urbanisme de 0,81 hectare par an. Sur cette surface, 40% correspondent aux espaces réellement bâtis, 10% aux espaces verts/voirie et 50 % à la rétention foncière.

Sur la base de 2000 m² par terrain en moyenne (correspondant à la taille minimum des terrains des constructions autorisées depuis 1999) atteindre l'objectif démographique suppose une possibilité de mobiliser 3,6 hectares (1,5 logements x 2000 m² x 12 ans) pour la période 2008/2020.

Si on applique le taux de 40 % réellement bâti, de 3,6 hectares les besoins dans la carte communale sont de 9 hectares. Celle-ci représente 9,5 hectares et correspond à un besoin de la commune pour les 10 ans au rythme de 1,5 logements par an.

Quartiers développés au-delà du bourg



6.3.2 Les secteurs non constructibles sauf exceptions

(Secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles).

Superficie : 912 hectares

Ce secteur regroupe toutes les zones n'appartenant pas au secteur dit constructible. Il est donc dédié aux espaces naturels et agricoles. Il permet de préserver les quelques espaces boisés de la commune, de protéger les abords des ruisseaux et principalement de pérenniser l'activité agricole des zones urbaines, au sein de limites physiques précises.

7 INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

Comme évoqué plus haut, les orientations de la carte communale d'Espéchede vont dans le sens de la protection des sites naturels et de la maîtrise de l'urbanisation pour un développement durable, équilibré et cohérent. Il s'agit de promouvoir un équilibre entre urbanisation et espaces naturels mais aussi entre espaces naturels et agricoles. Ainsi, les incidences des choix sur l'environnement peuvent s'apprécier en termes de protection mais aussi de préservation du cadre de vie et de gestion économe de l'espace. L'urbanisation sera mesurée et encadrée puisqu'elle s'effectuera progressivement dans les limites précises que sont le bourg et le hameau de Capsus déjà constitués.

7.1 Qualité du « cadre de vie »

7.1.1 Incidences sur la salubrité

S'agissant de la salubrité, la commune a un schéma directeur d'assainissement. Il indique la possibilité de mettre en œuvre des dispositifs autonomes sur l'ensemble du territoire communal. La filière prioritaire, à savoir le traitement par tranchées filtrantes-épandage souterrain, est préconisée sur l'ensemble des secteurs étudiés, seul le dimensionnement peut varier selon les secteurs.

En ce qui concerne les ruissellements pluviaux, la délimitation des secteurs constructibles sur des terrains plats et la taille relativement grande des terrains constructibles (2000 m² minimum) évitent la concentration excessive des eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées en des points particuliers du réseau hydrographique superficiel.

7.1.2 Incidences sur le paysage

Les effets du développement urbain au regard de la perception générale des différentes entités paysagères seront limités dans la mesure où il s'effectuera en densification du bourg et d'un hameau. Le paysage du plateau agricole est globalement préservé de l'urbanisation et garde ainsi son aspect général. De plus, le type de constructions attendu dans les secteurs constructibles, principalement pavillonnaire, correspond au cadre bâti déjà très présent et ne portera pas atteinte au caractère des lieux avoisinants. Ainsi, les 3 unités paysagères qui caractérisent le territoire communal, espace naturel des cours d'eau, cœur de commune urbain et plateau agricole, sont confirmées par cette élaboration de la carte communale.

7.1.3 Incidences sur les sols

Les incidences du parti d'aménagement sur les sols seront, a priori, limitées dans la mesure où les sites naturels à préserver ne font pas partie des secteurs constructibles. L'assainissement autonome se faisant dans le cadre d'étude de sols et sous le contrôle du SPANC, aucun effet négatif notable n'est à craindre.

A l'échelle d'Espéchede, les effets induits par cette mutation sur la flore et la faune, bien que permanents, seront modérés. L'urbanisation des terrains inscrits en zones constructibles entraînera la disparition d'espaces en majeure partie cultivés. Or, ces terres disposent d'une valeur écologique bien moindre que les prairies de zones humides et les milieux boisés, peu concernés par l'urbanisation.

7.2 Gestion économe des sols

La présente carte communale prévoit environ 15 constructions supplémentaires pour les 10 ans à venir. L'espace ouvert à l'urbanisation est de 9,5 hectares. Les terrains disponibles sont essentiellement autour du bourg (7,5 ha). Il est important de rester dans la continuité du bourg, l'urbanisation ne déborde pas en divers points du territoire naturel, et surtout des espaces agricoles qui sont à pérenniser pour les exploitants. La surface disponible dans la présente carte correspond à la réalisation de 1,5 logements par an sur 10 ans pour atteindre l'objectif de 175 habitants en 2020.

La réflexion ayant porté sur une urbanisation pour 10 ans, la surface ouverte est dimensionnée aux besoins de la commune. Si le seuil de 175 habitants est atteint plus rapidement qu'au terme des 10 ans, il n'est pas pour autant envisagé d'accélérer le développement de la commune. Dans ce cas, la municipalité souhaite temporiser l'ouverture de nouveaux terrains, afin de respecter le rythme de consommation préconisé par le PLH.

7.3 Des espaces naturels et agricoles préservés et clairement identifiés

Les espaces agricoles (et naturels) recouvrent l'essentiel du territoire communal (98 %). Ces espaces restent non constructibles pour l'habitat résidentiel. Le zonage ne dégage pas de constructibilité à proximité des cours d'eau.

Le choix d'un zonage ne portant que sur le bourg et un hameau déjà constitué permet de limiter très largement l'emprise urbaine sur des espaces avant tout agricoles et naturels. En outre, au-delà des contraintes réglementaires, il préserve les unités paysagères qui caractérisent le territoire communal. Tout le secteur naturel est épargné par l'urbanisation et le secteur agricole largement préservé.

L'élevage est encore présent y compris dans le village. La carte communale tient compte de ces derniers en les excluant des zones constructibles. Pour ceux qui sont extérieurs au bourg, le zonage permet aux agriculteurs de pouvoir se développer au-delà. En effet, l'emprise agricole sur l'espace communal reste très forte. L'objectif a été d'empiéter sur les parcelles agricoles à la jonction des espaces déjà bâtis et qui ne mettent pas en péril une exploitation.

Par ailleurs, au-delà de l'intérêt paysager que peut présenter le couvert forestier, la protection des rares boisements de l'urbanisation, vise notamment à garder une plus grande variété paysagère à la commune et de préserver des écosystèmes.

7.4 Prise en compte des risques et contraintes

Le seul risque connu est celui de l'inondabilité du Gabas et du Biarré (absence d'information en ce qui concerne la Souye). Mais ces derniers n'ont pas fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur la commune. Aussi, il n'a été tenu compte que de l'Atlas des zones inondables du département des Pyrénées-Atlantiques. Le périmètre de la zone constructible du bourg tient compte de ce risque, elle ne déborde pas sur les lits majeurs des ruisseaux, y compris pour la Souye, si ce n'est pour y incorporer des constructions déjà existantes comme la salle polyvalente.

En conclusion, le zonage n'ouvre à l'urbanisation que des terrains en continuité du bâti existant et ce dans des proportions qui gardent l'essentiel du territoire aux espaces naturels et agricoles. La carte communale d'Espéchede s'attache donc à respecter l'unité paysagère de la plateau agricole de Ger en se concentrant d'abord autour du village et dans une moindre mesure du hameau de Capsus.